

ANNEXE 1 bis

TLA

Utilisation d'un Terminal Lecteur Applicatif

Intégrant l'addendum N°6 de juillet 2010

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

SOMMAIRE

1. PREAMBULE.....	5
1.1 PRESENTATION GENERALE	5
1.2 LES EVOLUTIONS FONCTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES 1.40.....	6
1.2.1 <i>Le chargement de DRE en plus des FSE pour signature en Visite</i>	6
1.2.2 <i>La désynchronisation des signatures (avec signature CPS en mode connecté)</i>	6
1.2.3 <i>Le remplaçant en Visite</i>	7
1.2.4 <i>Gestion des Factures créées en visite</i>	7
1.3 LES EVOLUTIONS TECHNIQUES	8
1.3.1 <i>Le chiffrement et la sécurisation des factures</i>	8
1.3.2 <i>La migration du poste de travail 1.31 vers un poste de travail 1.40</i>	8
2. PRESENTATION DES ECHANGES POSTE DE TRAVAIL - TLA	9
2.1 SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES GENERALES.....	9
2.1.1 <i>Déclaration du TLA sur le Poste de Travail</i>	9
2.1.2 <i>Schémas de fonctionnement</i>	10
2.1.3 <i>Principes de fonctionnement</i>	13
2.1.4 <i>Présentation fonctionnelle générale pour PS Professionnel de Santé facturant à domicile</i>	15
2.1.5 <i>Présentation fonctionnelle générale pour PS Professionnel de Santé facturant à domicile ou préparant les Factures au cabinet</i>	16
2.1.6 <i>Présentation fonctionnelle générale pour PS Professionnel de Santé préparant les Factures à l'officine</i>	19
2.2 SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES DETAILLEES	20
2.2.1 <i>Identification Terminal</i>	20
2.2.2 <i>Spécifications de la Phase Traitement de retour visite "Données bénéficiaires"</i>	23
2.2.3 <i>Spécifications de la Phase Traitement de retour visite "FSE TLA"</i>	26
2.2.4 <i>Spécifications de la Phase Traitement de préparation visite</i>	29
2.2.5 <i>Spécifications de la Phase Chargement</i>	31
2.2.6 <i>Spécifications de la Phase Traitement de retour visite "Factures PdT"</i>	33
2.2.7 <i>Gestion de configuration du parc de TLA</i>	38
3. LES FONCTIONS DES SERVICES SESAM-VITALE SPECIFIQUES AU TLA.....	39
3.1 LA FONCTION "FORMATER FACTURES"	40
3.2 LA FONCTION "CHARGEMENT FACTURES PdT"	40
3.3 LA FONCTION "DECHARGEMENT FACTURES POSTE DE TRAVAIL"	41
3.4 LA FONCTION "DECHARGEMENT DES FSE TERMINAL"	43
3.5 LA FONCTION "TRADUIRE FSE"	44
3.5.1 <i>Description de la Zone d'échanges Feuille de soins</i>	45
3.6 LA FONCTION "DECHARGEMENT BENEFICIAIRES"	48
3.7 LA FONCTION "EFFACEMENT DONNEES TLA"	53

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

3.8	LA FONCTION "CHARGEMENT DONNEES"	54
3.9	LA FONCTION "CHARGEMENT APPLICATION"	55
3.10	LA FONCTION "IDENTIFICATION TERMINAL"	56
4.	LEXIQUE	58

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

1. Préambule

Cette annexe est optionnelle et ne peut être mise en œuvre qu'à partir d'un progiciel agréé conformément au Cahier des Charges 1.40.

A ce titre, elle rend applicable l'ensemble des fonctionnalités décrites dans le CdC 1.40.

1.1 Présentation générale

Définition

Ce document désigne sous le terme "Terminal Lecteur Applicatif" ou TLA un dispositif portable ayant la particularité de fournir deux modes de fonctionnement (un mode connecté à un poste de travail, un mode déconnecté dans lequel le dispositif est entièrement autonome).

Les fonctionnalités de ce type de dispositif sont spécifiées dans le référentiel d'homologation "Référentiel Terminal Lecteur".

Ce type de matériel est particulièrement destiné aux professionnels de santé déjà équipés de postes de travail qui souhaitent réaliser des factures électroniques au domicile de leur patient.

La caractéristique principale d'un TLA est de pouvoir être utilisé au cabinet médical comme un lecteur fixe (mono ou multi application) et de remplir parfaitement les fonctionnalités spécifiées dans le cahier des charges SESAM-Vitale ou lors des visites (en mode déconnecté) avec les fonctionnalités adaptées à la pratique du professionnel de santé.

L'annexe 1 bis TLA destinée aux éditeurs de progiciels de santé a pour objet de spécifier les traitements à mettre en œuvre par le poste de travail du professionnel de santé pour charger dans le TLA des données à utiliser par le **PS Professionnel de Santé** lors de ses visites ou décharger du TLA les données mémorisées par le **PS Professionnel de Santé** au cours de ses visites.

Les schémas de fonctionnement ci-dessous expliquent la répartition des traitements entre le cabinet du Professionnel de santé et le domicile du patient pour réaliser la facturation soit d'actes en série soit d'acte isolé.

Dans le cas d'une visite ponctuelle (dit acte isolé), le Professionnel de santé se déplace au domicile du patient sans connaître les actes à pratiquer. Il réalise la facturation au domicile du patient puis décharge les Factures réalisées sur son poste de travail au cabinet.

Dans le cas d'actes en série ou de dispensation par le pharmacien **ou le fournisseur** pour un patient dont la carte Vitale a été lue dans une visite antérieure, le Professionnel de santé se déplace au domicile du patient en ayant préparé la (les)factures, la(les) sécurise en présence des cartes Vitale et **PS Professionnel de Santé** au domicile du patient puis décharge les factures sécurisées sur son poste de travail au cabinet.

Selon le même principe, dans le cadre de la désynchronisation des signatures entre le **PS Professionnel de Santé** et le patient, un Professionnel de santé **A** peut également charger des factures préparées par un confrère **B** pour un patient commun. En visite, la (les) factures du Professionnel **A** sont sécurisées en mode SESAM-Vitale alors que la(les) factures du Professionnel **B** sont partiellement sécurisées. Au retour de visite, le **PS Professionnel de Santé B** peut sécuriser à son tour les factures qui le concernent.

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

1.2 Les évolutions fonctionnelles et organisationnelles 1.40

1.2.1 Le chargement de DRE en plus des FSE pour signature en Visite

Un poste de travail 1.40 autorise les Professionnels de Santé à réaliser des Demandes de Remboursement (DRE) à destination des organismes complémentaires.

Dans un mode de fonctionnement 1.40 (PdT et TLA), le poste de travail peut préparer trois types de facture (une FSE seule, une association FSE+DRE, une DRE seule).

Dans le cas où une association (FSE+DRE) est en attente de chargement, les deux flux FSE et DRE doivent obligatoirement être chargés dans la même opération sur le même TLA.

En phase de sélection des factures à charger dans un TLA, le logiciel ne doit proposer que les factures qui peuvent être effectivement chargées dans le TLA identifié :

- FSE seule pour un TLA 1.31 (les flux non chargeables peuvent être visualisés mais sont non sélectionnables)
- FSE seule, FSE+DRE, DRE seule pour un TLA 1.40

Dans le cas d'un poste de travail gérant un ou plusieurs TLA, la fonction de préparation de factures pour la visite doit alerter le professionnel de santé, si la facture préparée est une DRE ou une FSE+DRE, que celle-ci ne pourra être chargée dans un TLA 1.31, dès lors qu'un TLA 1.31 au moins est identifié dans la base de configuration.

Dans le cas où aucun TLA 1.40 n'est connu de la base de configuration, la fonction de préparation en visite ne doit pas autoriser la préparation de DRE seule, ni la préparation d'une facture FSE+DRE.

1.2.2 La désynchronisation des signatures (avec signature CPS en mode connecté)

En version 1.31 du cahier des charges, la désynchronisation des signatures était réalisée entièrement sur le TLA en mode déconnecté. La version 1.40 propose une cinématique plus souple qui facilite le partage d'un TLA par plusieurs professionnels de santé.

Phase de chargement et sécurisation :

1. un **PS Professionnel de Santé** nommé A sélectionne et charge les Factures qui le concernent ainsi que les factures préparées par ses confrères B et C pour les patients de sa tournée.

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

2. Son TLA contient lors de son départ en visite plusieurs factures pour un patient nommé X.
3. Le **PS Professionnel de Santé** A visite Monsieur X et signe en mode SESAM-Vitale sa propre facture, son TLA lui propose de signer en mode désynchronisé la facture du **PS Professionnel de Santé** B et la facture du **PS Professionnel de Santé** C qui concernent également ce patient X.
4. Lors de son retour au cabinet, le **PS Professionnel de Santé** A peut décharger ses factures entièrement sécurisées qui sont stockées en attente de mise en lot. Son logiciel lui propose aussi de décharger les factures partiellement sécurisées des **PS Professionnel de Santé** B et C qui sont stockées en attente de sécurisation CPS. Ainsi le TLA vidé de son contenu est disponible pour un autre **PS Professionnel de Santé**.
5. Les **PS Professionnels de Santé** B et C peuvent sécuriser avec leur CPS les factures partiellement sécurisées par le **PS Professionnel de Santé** A dès qu'ils le souhaitent (avant le lancement de la mise en lot, le logiciel doit signaler au **PS Professionnel de Santé** que des factures sont en attente de sécurisation par CPS). Cette dernière opération est éventuellement réalisable avec un simple Terminal Lecteur de facturation ne possédant pas d'application TLA.

1.2.3 Le remplaçant en Visite

En version 1.40, le Professionnel de santé remplacé identifie son remplaçant sur le poste de travail et sur le TLA.

Une fois que le poste de travail est en mode remplacement, le **PS Professionnel de Santé** remplaçant peut effectuer les mêmes opérations de Chargement et de Déchargement que le **PS Professionnel de Santé** titulaire en mode normal.

1.2.4 Gestion des Factures créées en visite

Création des factures en visite

Seule une FSE peut être créée en visite chez le patient. La DRE ne peut être créée que sur le PDT lors de la phase de préparation de visite tel que décrit dans le § 1.2.1 ci-dessus.

Initialisation de la plage de No de FSE TLA à partir du poste de travail

Les API SSV offrent un service de chargement de données qui permet au Progiciel de Santé d'initialiser si nécessaire une plage de No de FSE TLA. Le Progiciel gère ainsi la cohérence des tranches de No attribuées à chaque TLA identifié dans la base de configuration.

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

1.3 Les évolutions techniques

1.3.1 Le chiffrement et la sécurisation des factures

L'évolution de la fonction de chiffrement et de sécurisation permet d'améliorer les temps de chargement et de déchargement des factures Poste de travail ainsi que les temps de sécurisation en visite. Cette évolution nécessite l'ajout d'un traitement par le Progiciel de Santé entre le chargement et le déchargement des factures.

Lors du chargement de factures PdT, les API SSV restituent une image temporaire pour chaque facture. Cette image doit être mémorisée sur le poste de travail jusqu'au déchargement et ne doit pas écraser la facture fournie lors de la préparation de visite.

Lors du déchargement des factures PdT, les API SSV attendent en paramètre d'entrée les « images temporaires » stockées lors du chargement. Ensuite, la fonction de déchargement restitue une facture définitive totalement ou partiellement sécurisée selon le cas qui peut alors remplacer l'image mémorisée lors du chargement.

1.3.2 La migration du poste de travail 1.31 vers un poste de travail 1.40

La modification des fonctions de Chargement et Déchargement de factures Pdt impose que le poste de travail 1.31 gérant des TLA ne puisse migrer vers la version 1.40 que dans le cas où aucune FSE n'est en attente de retour visite pour l'ensemble des TLA gérés par le poste.

En effet, lors du Déchargement de factures PdT, le progiciel 1.40 migré ne pourrait pas fournir « d'image temporaire » pour les FSE chargées par un progiciel 1.31.

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

2. Présentation des Echanges Poste de Travail - TLA

2.1 Spécifications fonctionnelles générales

2.1.1 Déclaration du TLA sur le Poste de Travail

Une phase préliminaire à toute utilisation doit être faite par le **PS Professionnel de Santé** qui consiste à connecter le TLA au Poste de Travail de manière à déclarer celui-ci au Progiciel de Santé.

Le Progiciel doit tenir à jour une base de configuration des TLA gérés par le Poste de Travail avec pour objectifs principaux de :

- Connaître les versions de TLA utilisables (1.31 ou 1.40) permettant d'autoriser ou bloquer l'accès aux fonctionnalités spécifiques du package 1.40 lors de l'utilisation des fonctionnalités TLA décrites dans les chapitres suivants ;
- Pouvoir attribuer des plages distinctes de numérotation de FSE pour chacun des TLA identifiés et ainsi éviter le risque de création de doublons de FSE sur les différents TLA dont les FSE sont déchargées sur le même Poste de Travail (cette opération n'a pas lieu d'être pour les TLA « réduits », c'est à dire qui ne créent pas de FSE en visite) ;
- Pouvoir autoriser ou interdire la création de DRE seule ou simultanément à une FSE lors de la phase de préparation des visites selon qu'il existe ou non au moins un TLA en version 1.40 déclaré dans la base de configuration.

Cette phase est décrite au chapitre 2.2.7 Gestion de configuration du parc de TLA.

2.1.2 Schémas de fonctionnement

Préparation de visite

Etape 1



Le professionnel de santé A sélectionne les patients pour lesquels il souhaite clôturer des Factures

Le poste de travail prépare les Factures demandées grâce à la fonction
« **Formater FACTURES** »
des API SESAM-Vitale

Etape 2



Le professionnel de santé B sélectionne les patients pour lesquels il souhaite clôturer des Factures

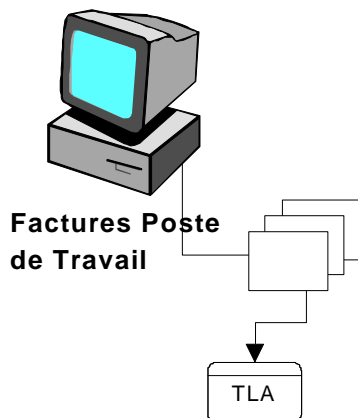
Le poste de travail prépare les Factures demandées grâce à la fonction
« **Formater FACTURES** »
des API SESAM-Vitale

Etape 3



Le professionnel de santé B sélectionne ses factures à charger dans son TLA

Le professionnel de santé B sélectionne les factures du professionnel A à charger dans son TLA



Le poste de travail charge dans le TLA les factures sélectionnées grâce à la fonction
« **Chargement Factures PdT** »
des API SESAM-Vitale

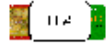
NB : la CPS est présente pour chacune de ces opérations.

En Visite

Patient 1

Les actes à pratiquer sur le patient sont réalisés lors de la visite

Visite unique

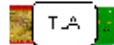


1. Le PS introduit la carte Vitale de son patient dans le TLA
2. Il saisit l'ensemble des données nécessaires à la réalisation de la FSE
3. Après validation de sa saisie, le TLA sécurise la FSE, la stocke et mémorise les données de la carte Vitale du patient
4. Si le TLA dispose d'une imprimante, le PS édite une quittance si nécessaire

Patient 2

Les actes à pratiquer sur le patient sont les premiers d'une série

1^{ère} Visite d'une série

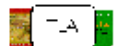


1. Le PS introduit la carte Vitale de son patient dans le TLA
2. Il saisit des données du contexte de facturation nécessaires à la réalisation de la Facture à son cabinet
3. Le TLA mémorise les données de la carte Vitale du patient ainsi que les données du contexte de facturation

Patient 3

Les données de la carte Vitale du patient ont évolué en cours de la série

En cours d'une série

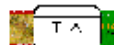


1. Le PS introduit la carte Vitale du patient dans le TLA
2. Il mémorise dans le TLA les données de la carte Vitale du patient

Patient 4

La visite est la dernière de la série d'actes à pratiquer sur le patient

En fin de série



1. Le PS introduit la carte Vitale du patient dans le TLA
2. Le TLA détecte la(les) Facture(s) chargées pour ce patient et demande confirmation de la sécurisation
3. Le TLA sécurise la (les) Facture(s) soit en mode SESAM Vitale soit en mode désynchronisé

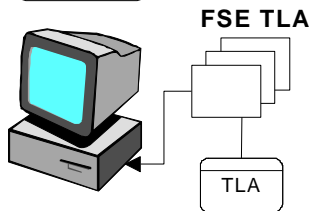
Retour de visite(s)

Etape 1



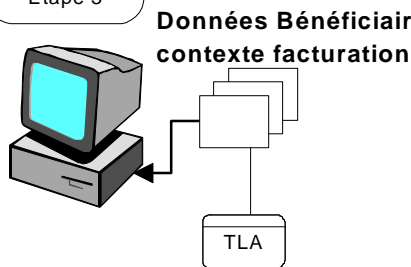
1. Un PS ou la secrétaire reconnecte le TLA au Poste de travail
2. Il introduit sa carte de professionnel de santé (CPS, CPE,...) et saisit son code porteur
3. puis lance la procédure de retour visite après avoir indiqué l'identification du PS pour lequel il désire effectuer ce traitement

Etape 2



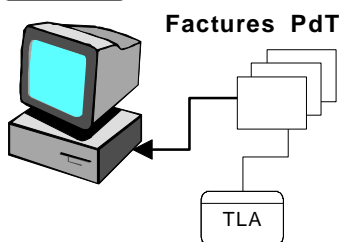
Le poste de travail gère le transfert des FSE TLA sécurisées au cours des visites grâce à la fonction "**Déchargement FSE Terminal**" des API SESAM-Vitale

Etape 3



Le poste de travail gère le transfert des données bénéficiaires (et contexte de facturation) mémorisées au cours des visites grâce à la fonction "**Déchargement des données Bénéficiaires**" des API SESAM-Vitale

Etape 4



Le poste de travail gère le transfert des Factures PdT sécurisées au cours des visites grâce à la fonction "**Déchargement Factures PdT**" des API SESAM-Vitale

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

2.1.3 Principes de fonctionnement

Les familles de professionnels de santé concernées sont :

- les prescripteurs (généralistes, spécialistes ou sage-femme) à l'exception des spécialités citées ci-dessous :
 - 06 : radiodiagnostic et imagerie
 - 18 : stomatologie
 - 19 : dentiste, chirurgien dentiste
 - 36 : dentiste spécialiste
 - 37 : Anatomocytopathologie
 - 38 : Directeur de laboratoire médecin
 - 44 : chirurgie maxillo-faciale
 - 45 : chirurgie maxillo-faciale, stomatologie
 - 74 : oncologie radiothérapique
 - 76 : radiothérapie
 - 78 : génétique médicale
- les auxiliaires médicaux
- les pharmaciens
- les centres de santé.
- les fournisseurs

Les fonctions offertes par un TLA sont identiques pour les prescripteurs, les auxiliaires médicaux et les centres de santé. Un TLA destiné aux Pharmaciens ou aux Fournisseurs ne gère pas la création sur le TLA de FSE en Visite.

Les fonctions sont les suivantes :

- acquisition des données de la carte Vitale (éventuellement, le stockage)
- acquisition des données du contexte de facturation (pour la gestion des actes en série)
- la création et la sécurisation d'une Facture en présence des cartes Vitale et Professionnel de santé
- l'édition d'une quittance (en option)
- l'édition d'un bon d'examen (en option)
- le transfert, du TLA vers le poste de travail, des données bénéficiaires
- le transfert, du TLA vers le poste de travail, de FSE créées et sécurisées en visite
- le chargement, du poste de travail vers le TLA, de factures à sécuriser dans le TLA
- la sécurisation de factures préchargées
- le transfert, du TLA vers le poste de travail, de factures préchargées sécurisées

Par contre, les Progiciels de Santé adaptent leur traitement à la pratique des professionnels de santé.

Ainsi, pour la famille des prescripteurs, on distingue deux types de progiciels :

- ceux couvrant la catégorie des sages-femmes (et gérant les séries d'actes)
- ceux ne couvrant pas la catégorie des sages-femmes (ne gérant pas les séries d'actes).

Pour les professionnels de santé ne facturant qu'au domicile du patient, le Progiciel doit gérer:

- la récupération des données bénéficiaires lues sur les cartes Vitale
- la récupération des feuilles de soins sécurisées créées en visite sur le TLA.

Pour les professionnels de santé facturant au domicile du patient ou préparant leurs FSE à leur cabinet (auxiliaires médicaux et sages-femmes), le Progiciel doit gérer :

- le chargement dans le TLA des factures à sécuriser
- la récupération des données bénéficiaires lues sur les cartes Vitale en visite
- la récupération des feuilles de soins créées et sécurisées en visite sur le TLA.
- la récupération des factures préchargées et sécurisées sur le TLA en visite.

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

Pour les professionnels de santé ne réalisant pas de FSE au domicile du patient mais préparant leurs factures à l'officine (pharmacien) **ou à la structure (Fournisseur)**, le Progiciel doit gérer :

- le chargement dans le TLA des factures « Pdt » à sécuriser,
- la récupération des données bénéficiaires lues sur les cartes Vitale en visite,
- la récupération des factures préchargées et sécurisées sur le TLA en visite.

Afin de normaliser les échanges entre les Progiciels de professionnels de santé et les différents Terminaux du marché, le GIE SESAM Vitale a développé des fonctions spécifiques dans le module des Services SESAM Vitale.

Les éditeurs de progiciels trouveront dans ce document le descriptif des traitements à mettre en oeuvre ainsi que le mode d'utilisation des fonctions SSV mises à leur disposition.

Les fonctions décrites permettent l'utilisation conjointe d'un terminal par plusieurs professionnels de santé (cas des cabinets).

De ce fait, l'accès à l'ensemble des données liées aux opérations du **PS Professionnel de Santé** nécessite l'identification de la situation de facturation pour laquelle le **PS Professionnel de Santé** a effectué les actes concernés.

Cependant, les fonctionnalités du TLA ne permettent pas à un même PS Professionnel de Santé qui utiliseraient deux postes de travail indépendants de charger en même temps des données de chacun des deux postes. En effet, le TLA ne sait pas distinguer les données propres à chaque poste lors du déchargement.

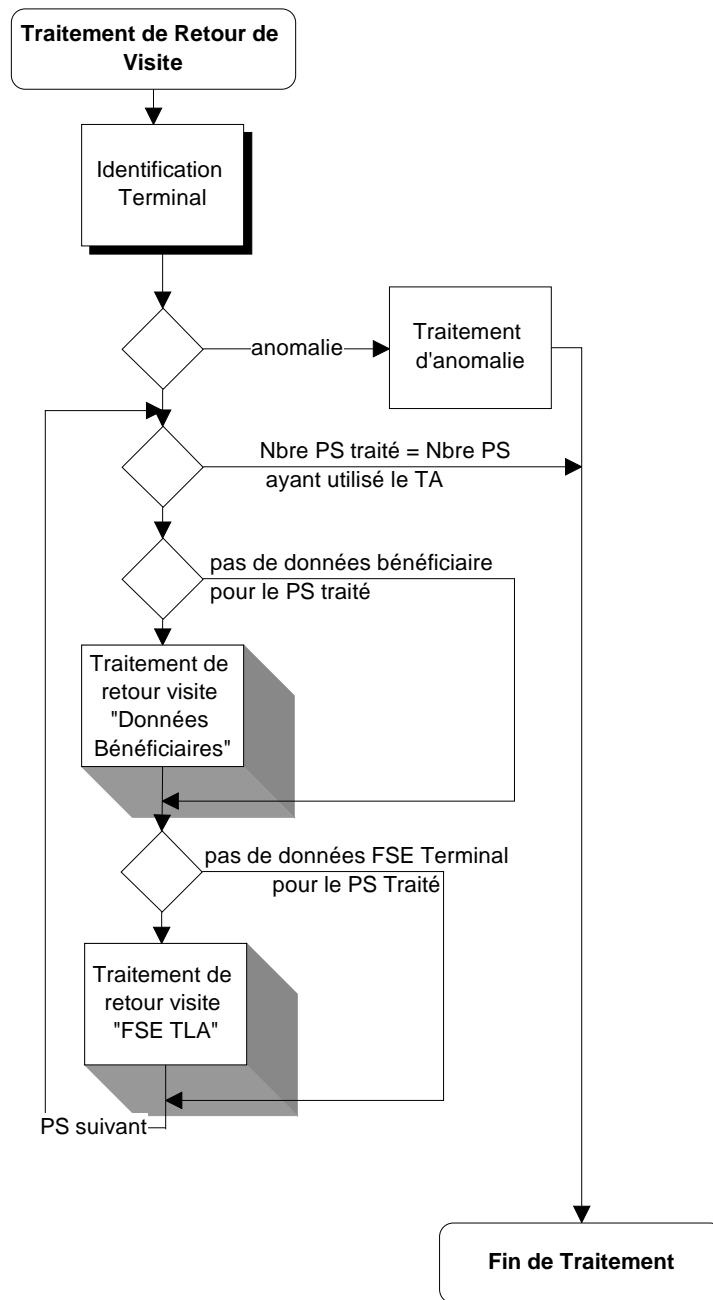
L'accès aux données du terminal est sécurisé par la présence d'une carte professionnel de santé valide et accessible (c'est-à-dire dont le code porteur a été présenté au moins une fois depuis sa dernière mise sous tension).

La CPS présente dans le terminal au moment de l'appel d'une des fonctions sollicitées peut contenir un identifiant de facturation distinct de celui du **PS Professionnel de Santé** pour lequel la fonction est invoquée. Cela permet, dans le cas d'un cabinet médical que la préparation des visites ou le traitement des retours visite puissent être effectués par une personne habilitée distincte des Professionnels de santé pour lesquels les opérations sont effectuées.

2.1.4 Présentation fonctionnelle générale pour **PS Professionnel de Santé** facturant à domicile

La phase de retour visite dans le cas des professionnels de santé facturant à domicile consiste, à partir des données restituées par la fonction "Identification Terminal", à décharger les données mémorisées en cours de visite. Le déchargement est toujours sécurisé par la présence d'une CPx valide et accessible.

2.1.4.1 Phase Traitement de retour visite

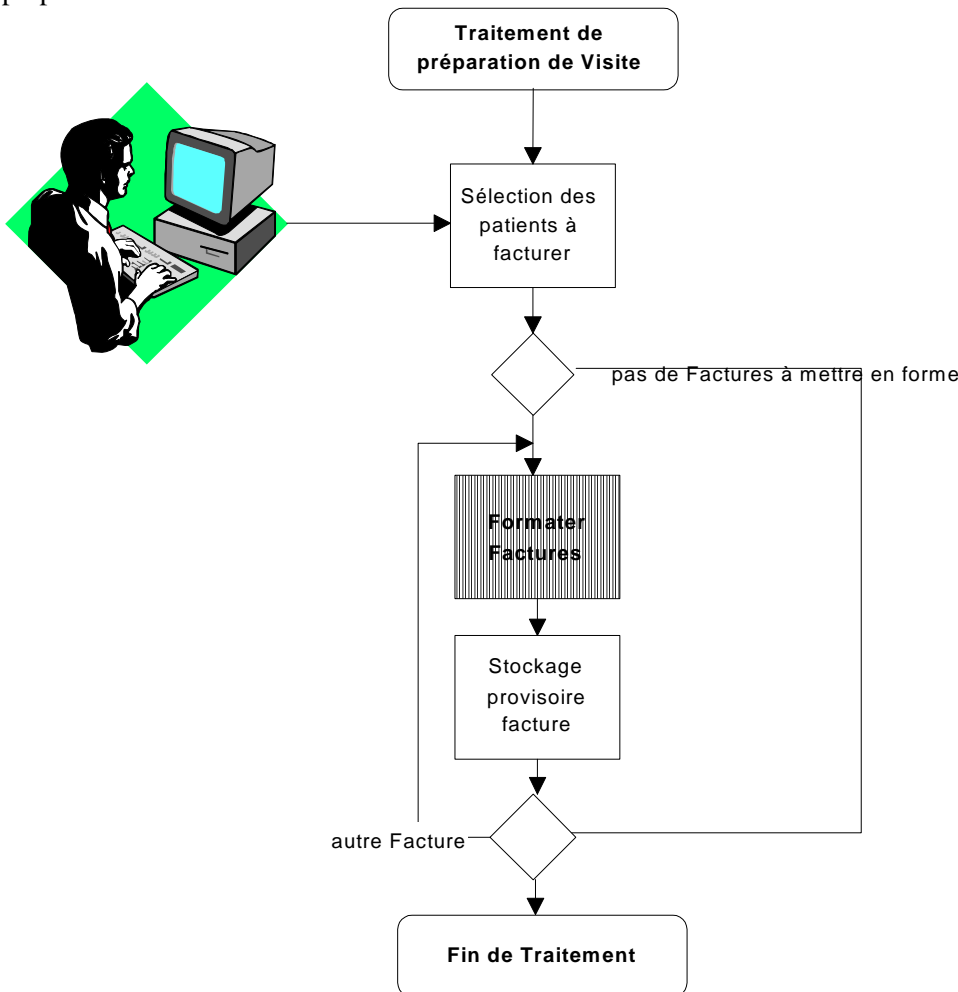


2.1.5 Présentation fonctionnelle générale pour **PS Professionnel de Santé** facturant à domicile ou préparant les Factures au cabinet

2.1.5.1 Phase Traitement de préparation visite

Dans certains cas (actes en série, dispensation de médicament pour un patient connu) la(les) factures est (sont) préparées sur le poste de travail du professionnel de santé, chargée(s) dans le TLA qui la(les) sécurise lors de la prochaine visite au patient. La phase de préparation visite permet au professionnel de santé de choisir les patients pour lesquels il veut préparer les factures en vue de leur chargement. Si aucun TLA 1.40 n'est identifié dans la base de configuration, la phase de facturation ne doit pas proposer la génération de DRE.

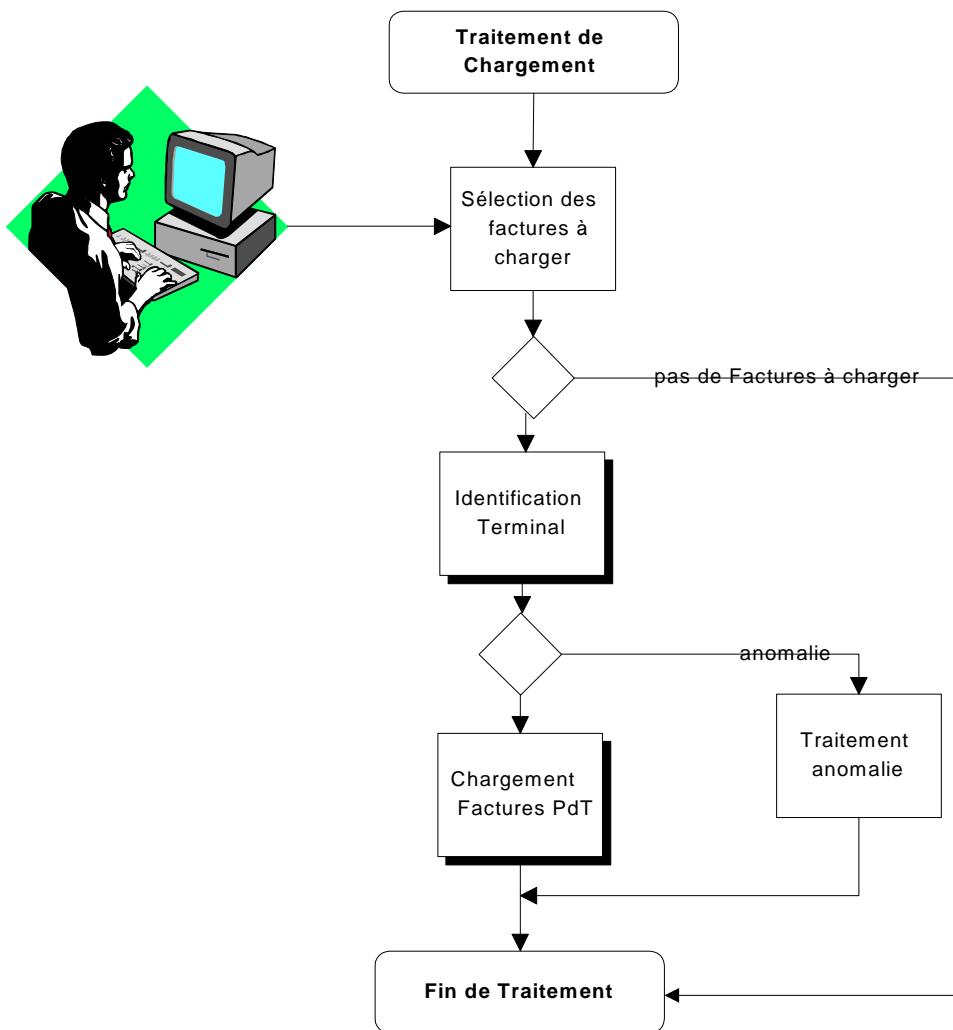
Si au moins un TLA 1.31 est présent dans la base de configuration, l'utilisateur doit être alerté s'il choisit de préparer une FSE+ DRE ou une DRE seule en visite.



2.1.5.2 Phase Chargement pour visite

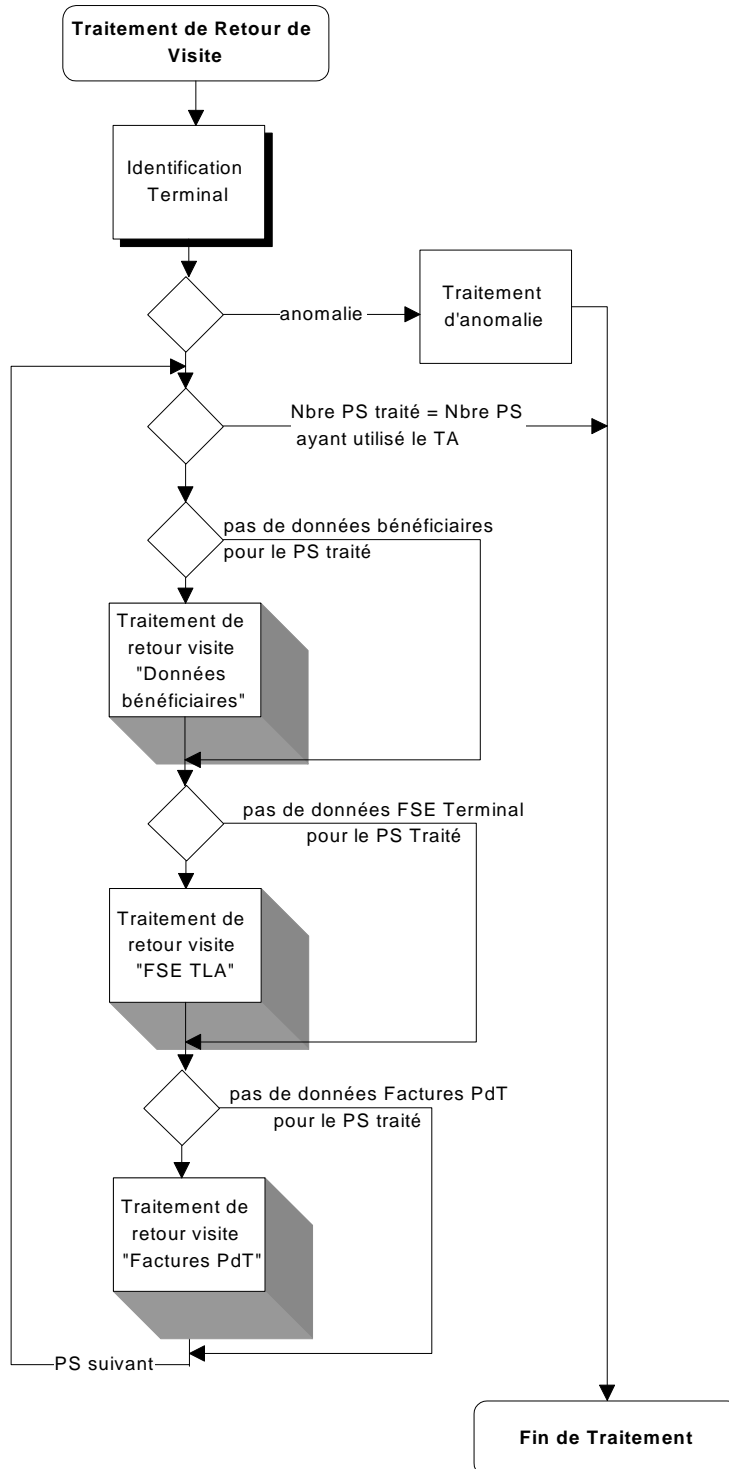
Lors du chargement, le logiciel doit proposer la liste des factures en attente de chargement. Seules les factures compatibles avec le TLA connecté seront sélectionnables. (Les associations FSE+DRE ou les DRE seules ne peuvent pas être chargées dans un TLA 1.31). Lorsque la fonction « Formater Factures » restitue deux flux (FSE + DRE), ceux-ci doivent obligatoirement être chargés en même temps dans le même TLA pour être sécurisés en visite.

Un professionnel de santé peut choisir de charger des factures préparées par un confrère. Celle-ci seront sécurisées en mode désynchronisé en visite.



2.1.5.3 Phase Traitement de retour visite

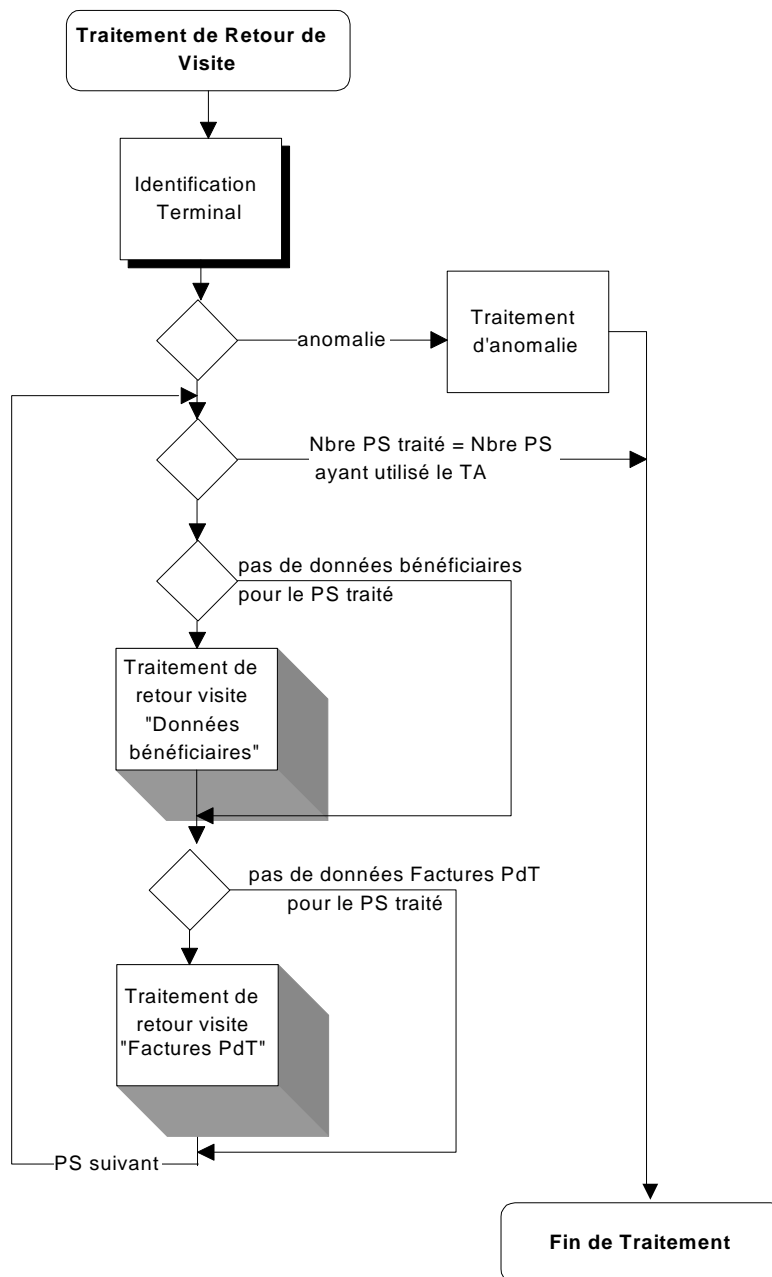
Dans le traitement de retour visite des progiciels de professionnels de santé préparant certaines factures au cabinet, le poste de travail décharge non seulement les données mémorisées en cours de visite mais aussi les factures qui avait préalablement été chargées et que le professionnel de santé a sécurisé lors de ses visites.



2.1.6 Présentation fonctionnelle générale pour PS Professionnel de Santé préparant les Factures à l'officine ou dans la structure (Fournisseurs)

2.1.6.1 Phase Traitement de retour visite

Dans le traitement de retour visite des progiciels de professionnels de santé préparant les factures à l'officine ou à la structure (Fournisseurs), le poste de travail décharge les données bénéficiaires mémorisées en cours de visite et les factures qui avait préalablement été chargées et que le professionnel de santé a sécurisées lors de ses visites.



Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

2.2 Spécifications fonctionnelles détaillées

2.2.1 Identification Terminal

Effectué préalablement à toute opération de chargement ou de déchargement du Terminal à chaque fois que celui-ci est connecté au Poste de Travail, le traitement d '*Identification Terminal* nécessite en premier lieu l'appel de la fonction *Identifier TLA* des API SSV.

L'appel de la fonction "*Identifier TLA*" permet tout d'abord au Progiciel du Poste de Travail de s'assurer qu'il communique bien avec un Terminal Lecteur Applicatif opérationnel et non avec un lecteur ne contenant que les ordres de facturation en mode connecté.

Le Progiciel peut ensuite traiter les données restituées par la fonction décrites ci-dessous :

- **L'identification logiciel Terminal** correspond à la version du cahier des charges sur laquelle s'appuie le logiciel Terminal (en l'occurrence 1.40) et permet au logiciel Poste de travail de s'assurer de sa compatibilité avec le format des échanges et les fonctions assurées. Dans la présente version de cahier des charges, cette donnée prend la valeur "SV140200". Pour un TLA 1.31, la valeur pourra être « SV131000 » ou « SV131050 » (cas d'un TLA intégrant l'addendum Remplaçant). Dans ce dernier cas, toutes les fonctionnalités spécifiques au CDC 1.40 et non couvertes par le CDC 1.31 doivent être verrouillées (chargement et déchargement des DRE, déchargement de FSE désynchronisées).

Le **numéro de version du logiciel terminal lecteur applicatif** est nécessaire au poste de travail pour gérer le chargement d'une nouvelle version.

Le **numéro de série du terminal lecteur applicatif** indique le numéro de série affecté au terminal.

L'identification des fonctions assurées indique au poste de travail s'il est en phase en terme de fonctionnalités avec le matériel connecté (TLA prescripteurs, TLA auxiliaires médicaux, TLA prescripteurs et auxiliaires médicaux, TLA pharmaciens ou Fournisseurs, TLA "réduit").

La **Plage des N° de FSE Terminal** indique les trois premiers chiffres des N° de FSE générées par le terminal lors de la facturation en visite (cf. 2.5.6).

Afin de vérifier si le TLA a déjà été utilisé sur le PDT ou bien si celui-ci est un nouveau TLA inconnu du Progiciel, celui-ci doit d'abord effectuer les traitements préliminaires relatifs à la gestion de configuration du parc de TLA et mettre à jour une base de configuration des TLA destinée à mémoriser les caractéristiques de l'ensemble des TLA gérés par le Poste de Travail (cas d'un **PS Professionnel de Santé** seul) ou par les Postes de Travail gérés en réseau par le même Progiciel (cas des structures où plusieurs **PS Professionnel de Santé** peuvent exercer simultanément). Cet aspect est décrit plus précisément au § 2.2.7.1 (Attribution des tranches de n° de FSE).

Si le TLA est déjà identifié dans la base de configuration et que la plage des n° de FSE correspondant à ce TLA dans la base de configuration est la même que celle restituée par la fonction "*Identifier TLA*", le Progiciel peut traiter les autres données décrites restituées par la fonction et continuer le processus. Au cas où le TLA n'est pas identifié dans la base de configuration ou bien si la plage des n° de FSE est différente de celle enregistrée dans la base de configuration, il convient d'effectuer les opérations suivantes :

Cas de figure	traitement
Plage des n° de FSE non initialisée dans le TLA.	Le Progiciel doit indiquer au PS Professionnel de Santé que le TLA n'est pas initialisé et lui proposer une plage de n° FSE non affectée (ou au minimum la liste des plages de n° déjà affectées qu'il ne peut pas utiliser pour ce TLA). Le PS Professionnel de Santé doit pouvoir choisir entre une modification manuelle au setup du TLA ou le chargement automatique d'une nouvelle valeur proposée par le Progiciel. Après validation par le PS Professionnel de Santé (et, le cas échéant, le chargement de la plage de n°

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

	FSE dans le TLA, cf § 2.2.7.1), le Progiciel doit invoquer l'ordre d'identification TLA pour valider et mémoriser dans la base de configuration le n° de série et la plage des n° FSE affectée réellement à ce TLA. Si une plage était déjà enregistrée dans la base de configuration pour ce TLA, cette plage peut faire partie des plages possibles à initialiser dans le TLA ; l'enregistrement relatif à ce TLA dans la base de configuration est alors mis à jour.
Plage des n° de FSE non initialisée dans le TLA Plage existante dans la base de configuration pour ce TLA	Le Progiciel doit indiquer au PS Professionnel de Santé que le TLA n'est pas initialisé et lui proposer la plage de n° FSE déjà prévue dans la base pour ce TLA (ou au minimum la liste des plages de n° déjà affectées qu'il ne peut pas utiliser pour ce TLA). Le PS Professionnel de Santé doit pouvoir choisir entre une modification manuelle au setup du TLA ou le chargement automatique d'une nouvelle valeur proposée par le Progiciel. Après validation par le PS Professionnel de Santé (et, le cas échéant, le chargement de la plage de n° FSE dans le TLA, cf § 2.2.7.1), le Progiciel doit invoquer l'ordre d'identification TLA pour valider et mémoriser dans la base de configuration le n° de série et la plage des n° FSE affectée réellement à ce TLA.
Plage des n° FSE du TLA initialisée à une valeur différente de celle enregistrée dans la base de configuration pour ce TLA Plage non affectée à un autre TLA	Le Progiciel doit avertir le PS Professionnel de Santé que ce TLA avait déjà une plage de n° FSE affectée différente et lui dire quelle valeur lui était attribuée. Si la plage des n° FSE du TLA est différente de toutes celles enregistrées pour l'ensemble des TLA gérés par le Progiciel, ce dernier laisse le choix au PS Professionnel de Santé de garder la valeur existante dans le TLA et de mettre à jour l'enregistrement correspondant à ce TLA dans la base de configuration ou bien de lui affecter la valeur enregistrée dans la base de configuration (toujours selon les 2 modes possibles : modification manuelle au setup ou chargement automatique, cf § 2.2.7.1).
Plage des n° FSE du TLA initialisée à une valeur différente de celle enregistrée dans la base de configuration pour ce TLA Plage déjà affectée à un autre TLA	Le Progiciel doit demander au PS Professionnel de Santé de modifier obligatoirement la plage des n° FSE du TLA, soit en choisissant une plage libre proposée soit en lui laissant le soin d'en choisir une différente de celles existant dans la base de configuration des TLA (toujours selon les 2 modes possibles : modification manuelle au setup ou chargement automatique, cf § 2.2.7.1). Il n'est pas possible de choisir pour ce TLA la plage qui est déjà utilisée pour un autre TLA (sauf si les FSE de cet ancien TLA ont été liquidées, c'est à dire transmises et acceptées par l'Assurance maladie depuis plus d'un mois) car cela signifierait la création de FSE en doublon.
Plage des n° de FSE du TLA initialisée à une valeur inexistante dans la base de configuration	Le Progiciel doit indiquer au PS Professionnel de Santé que la plage des n° de FSE n'est pas enregistrée dans la base de configuration, qu'elle n'est pas en conflit avec les autres plages enregistrées pour les autres TLA et lui proposer d'enregistrer automatiquement cette plage dans la base de configuration pour ce TLA. Le PS Professionnel de Santé pourra éventuellement choisir d'enregistrer une autre plage à condition qu'elle soit différente de celles enregistrées dans la base de configuration pour les autres TLA (toujours selon les 2 modes possibles : modification manuelle au setup ou chargement automatique, cf § 2.2.7.1).

Après la phase de contrôle de configuration, le Progiciel peut traiter les données restituées par la fonction "Identifier TLA" pour connaître l'utilisation qui a été faite du Terminal Lecteur Applicatif et en déduire les traitements à effectuer, entre autres, le nombre de Professionnels de santé ayant utilisé le terminal en visite.

Lorsque cette information est à zéro, le Progiciel n'a aucun traitement à effectuer.

Pour chaque situation de facturation de professionnel de santé connue du terminal, la fonction indique

- l'Identification de facturation du **PS Professionnel de Santé**

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

- le nombre de données bénéficiaires stockées pour le **PS Professionnel de Santé**
- le nombre de FSE Terminal stockées pour le **PS Professionnel de Santé**
- le nombre de FSE Poste de travail stockées pour le **PS Professionnel de Santé**.
- le nombre de FSE Poste de travail sécurisées par le **PS Professionnel de Santé**
- le nombre de FSE Poste de travail partiellement sécurisées par le **PS Professionnel de Santé**.
- le nombre de DRE Poste de travail stockées par le **PS Professionnel de Santé**.
- le nombre de DRE Poste de travail sécurisées par le **PS Professionnel de Santé**.
- le nombre de DRE Poste de travail partiellement sécurisées par le **PS Professionnel de Santé**.

Remarque :

Le Progiciel peut faire un parallèle entre la liste des **PS Professionnels de Santé** identifiés au niveau du poste de travail et la liste des **PS Professionnels de Santé** ayant utilisé le Terminal pour sélectionner les Professionnels de santé intervenant dans le traitement de retour visite.

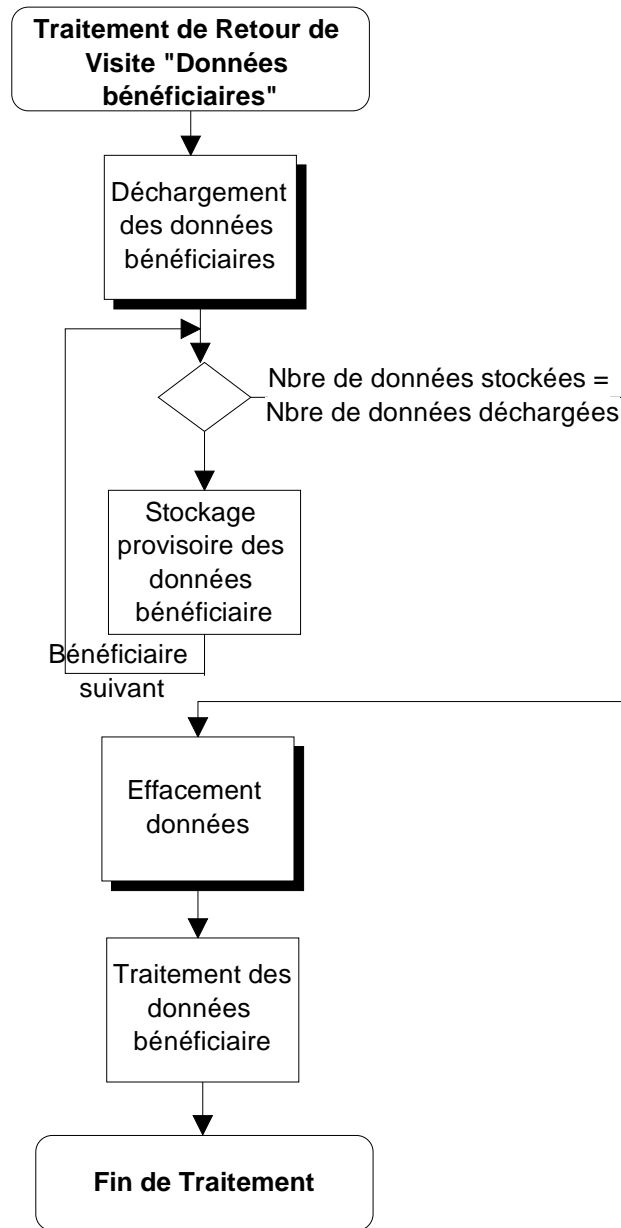
De cette façon, nous pouvons avoir plusieurs professionnels de santé qui disposent :

- soit de leur propre poste de travail et d'un seul terminal. Chaque poste de travail traitera les données du **PS Professionnel de Santé** qu'il a identifié.
- soit d'un seul poste de travail et de plusieurs terminaux. Le poste de travail traitera les données en fonction du **PS Professionnels de Santé** et de chaque terminal.

Rappel

Deux postes de travail indépendants pour un même **PS Professionnels de Santé** ne peuvent utiliser en même temps les services d'un TLA.

2.2.2 Spécifications de la Phase Traitement de retour visite "Données bénéficiaires"



Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

2.2.2.1 Déchargement bénéficiaires

Le traitement de *déchargement des données bénéficiaires* comprend :

- l'appel de la fonction de déchargement des données bénéficiaires des API SSV

Les paramètres à renseigner sont :

N° d'identification de facturation du PS pour lequel les données doivent être déchargées.

Code porteur (le logiciel Poste de Travail peut passer le code porteur en paramètre pour que la fonction "décharger bénéficiaires" rende la carte PS accessible si cela n'a pas déjà été fait). Il s'agit du code porteur de la CPS présente dans le coupleur du terminal au moment de l'appel de la fonction (CPS qui peut être différente de celle du **PS Professionnels de Santé** concerné).

- le traitement des messages d'anomalies

2.2.2.2 Stockage des données bénéficiaires

Le traitement de *stockage données bénéficiaires* consiste à sauvegarder sur le poste de travail les données restituées par la fonction "déchargement" pour permettre l'effacement de ces données dans le TLA.

2.2.2.3 Effacement données TLA

Le logiciel du Poste de travail est seul maître de l'effacement des données du Terminal Lecteur Applicatif. C'est à lui de s'assurer que les données déchargées par le TLA ont bien été traitées et stockées avant de demander leur suppression (qui est définitive).

Le traitement de la fonction *Effacement données TLA* comprend :

- l'appel de la fonction Effacement des données TLA des API SSV

Les paramètres à renseigner sont :

N° d'identification de facturation du PS pour lequel les données doivent être effacées.

Code porteur (le logiciel Poste de Travail peut passer le code porteur en paramètre pour que la fonction "Effacement données" rende la carte PS accessible si cela n'a pas déjà été fait)

Type de données à effacer. Dans ce cas, le type de données à effacer correspondra aux données bénéficiaires.

- le traitement des messages d'anomalies

(NB : il est conseillé pour éviter les erreurs de manipulations que cette fonction ne soit pas déclenchée manuellement par le professionnel de santé)

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

2.2.2.4 Traitement des données bénéficiaires

Le traitement des *données bénéficiaires* consiste à enrichir la base des données Patients du Professionnel de santé ou à mettre les données bénéficiaires à jour si celles-ci existent déjà.

Un bénéficiaire peut être identifié par les trois données ci-dessous :

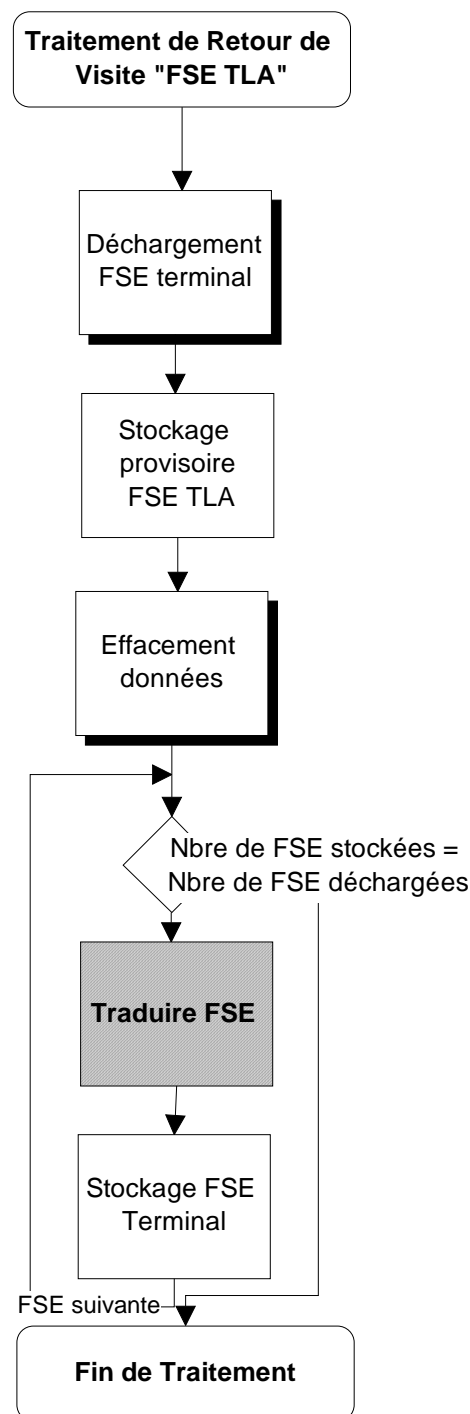
- son Numéro d'Inscription au **R**egistre (ou n° national d'immatriculation)
- sa date de naissance
- son rang gémellaire

Dans le cas où la situation du bénéficiaire aurait évolué par rapport aux informations contenues dans la base de données du **PS Professionnel de Santé**, le Progiciel de Santé doit être capable, dans le cas où des "actes en série" seraient en cours, de mettre à jour la base de données patients à partir des données bénéficiaires lues sur le TLA, et de modifier s'il y a lieu les modalités de tarification de la Facture en cours selon l'annexe 2 du CDC 1.40.

Dans le cas où les données bénéficiaires sont accompagnées d'un contexte de facturation (initialisation d'une série d'actes), le Progiciel doit être au minimum capable de restituer ces données au Professionnel de santé (afin de faciliter la saisie de sa Facture).

Pour les Progiciels ne gérant pas de base patient, les données bénéficiaire font l'objet au minimum d'un affichage écran pour permettre au professionnel de santé d'établir sa Facture ultérieurement.

2.2.3 Spécifications de la Phase Traitement de retour visite "FSE TLA"



Ce schéma exprime de façon fonctionnelle le mode d'utilisation des fonctions des API SSV et n'impose pas la conception du traitement effectué par le Progiciel de Santé.

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

2.2.3.1 Déchargement FSE Terminal

Le traitement de la fonction *déchargement FSE Terminal* comprend :

- l'appel de la fonction déchargement FSE Terminal des API SSV

Les paramètres à renseigner sont :

N° d'identification de facturation du PS pour lequel les données doivent être déchargées.

Code porteur (le logiciel Poste de Travail peut passer le code porteur en paramètre pour que la fonction "déchargement des données bénéficiaires" rende la carte PS accessible si cela n'a pas déjà été fait) Il s'agit du code porteur de la CPS présente dans le coupleur du terminal au moment de l'appel de la fonction (CPS qui peut être différente de celle du **PS Professionnel de Santé** concerné).

Les paramètres restitués sont :

ensemble des FSE TLA, c'est à dire créées sur le TLA depuis le dernier déchargement pour le **PS Professionnel de Santé identifié**

- le traitement des messages d'anomalies

2.2.3.2 Stockage provisoire FSE Terminal

Le traitement de *stockage FSE Terminal* consiste à sauvegarder sur le poste de travail les données restituées par la fonction "déchargement" pour permettre l'effacement de ces données dans le TLA.

2.2.3.3 Effacement données TLA

Le Progiciel de Santé est seul maître de l'effacement des données du Terminal Lecteur Applicatif. C'est à lui de s'assurer que les données déchargées du TLA ont bien été traitées et stockées avant de demander leur suppression (qui est définitive).

Le traitement de la fonction *Effacement données TLA* comprend :

- l'appel de la fonction Effacement données TLA des API SSV

Les paramètres à renseigner sont :

N° d'identification de facturation du PS pour lequel les données doivent être effacées.

Code porteur (le logiciel Poste de Travail peut passer le code porteur en paramètre pour que la fonction "déchargement des données bénéficiaires" rende la carte PS accessible si cela n'a pas déjà été fait) Il s'agit du code porteur de la CPS présente dans le coupleur du terminal au moment de l'appel de la fonction (CPS qui peut être différente de celle du **PS Professionnel de Santé** concerné).

Type de données à effacer. Dans ce cas, le type de données à effacer correspondra aux FSE Terminal.

- le traitement des messages d'anomalies

(NB : il est conseillé pour éviter les erreurs de manipulations que cette fonction ne soit pas déclenchée manuellement par le professionnel de santé)

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

2.2.3.4 Traduction FSE

Le traitement de *Traduction FSE* comprend :

Pour chaque FSE Terminal déchargée :

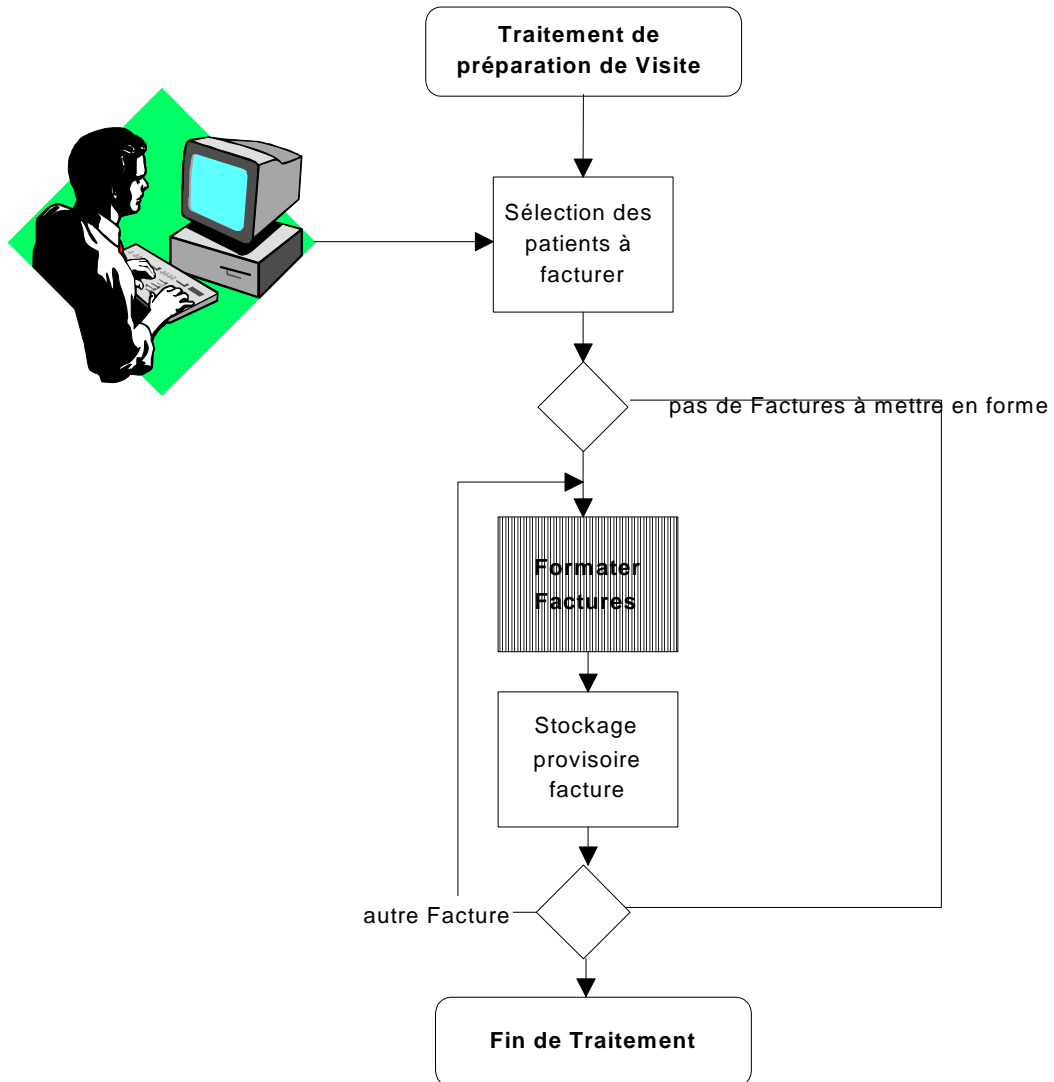
- L'accès à la table des organismes destinataires pour déterminer l'organisme destinataire. Celui-ci doit être passé en paramètre à la fonction "Traduire FSE"
- l'appel de la fonction "Traduire FSE" des API SSV
- le traitement des messages d'anomalie

Si un problème est rencontré lors de la traduction d'une FSE TLA, celle-ci ne pourra être transmise à l'Assurance Maladie. Le Progiciel de Santé doit signaler au Professionnel de santé toute anomalie et conserver la FSE TLA pour analyse.

2.2.3.5 Stockage FSE Terminal

Le traitement de *stockage FSE Terminal* consiste à sauvegarder la FSE sécurisée et son critère de regroupement en lot dans l'état "feuille de soins sécurisée en attente de mise en lot". La feuille de soins au format "groupe de données" est reconstituée pour maintenir la cohérence avec les données Poste de travail. Ces données sont nécessaires au Poste de travail pour imprimer un duplicata de la FSE terminal en cas de problème de transmission ou d'ARL négatif. (voir traitement des lots de FSE Terminal par un logiciel Poste de travail).

2.2.4 Spécifications de la Phase Traitement de préparation visite



Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

2.2.4.1 Sélection des patients à facturer (à titre indicatif)

Le traitement de *Sélection des patients à facturer* proposera au Professionnel de santé

- la liste des patients à visiter pour lesquels le traitement s'achève pendant la période choisie
- la liste des patients à visiter pendant la période choisie (en indiquant les données nécessaires au professionnel de santé pour décider une facturation intermédiaire).

Le professionnel de santé sélectionne les patients pour lesquels il veut clôturer une période et précharger la(les) factures (la facture préparée inclut l'acte réalisé lors de la visite qui donnera lieu à sécurisation).

La date de facturation inscrite dans la(les) Facture(s) ne doit pas être la date de préparation de la Facture mais la date de "visite" prévue par le Professionnel de santé, la facture n'étant complète que lors de la sécurisation.

Ce traitement n'est indiqué que pour exemple. Celui-ci peut se résumer à une simple saisie du Professionnel de santé des Factures à précharger (cas de logiciels "poste de travail" ne gérant pas la planification des visites).

2.2.4.2 Formater Factures (fonction existante)

Le traitement de *Formater Factures* comprend :

- le contrôle de la base de configuration pour activer ou désactiver la création de DRE.

Lorsqu'aucun TLA 1.40 n'est présent dans la base de configuration, la préparation de FSE+DRE ou de DRE seule en visite n'est pas activée.

puis pour chaque facture à charger

- la phase de contrôle de l'application de la réglementation
- la phase de tarification
- l'appel de la fonction Formater Facture des API SSV.

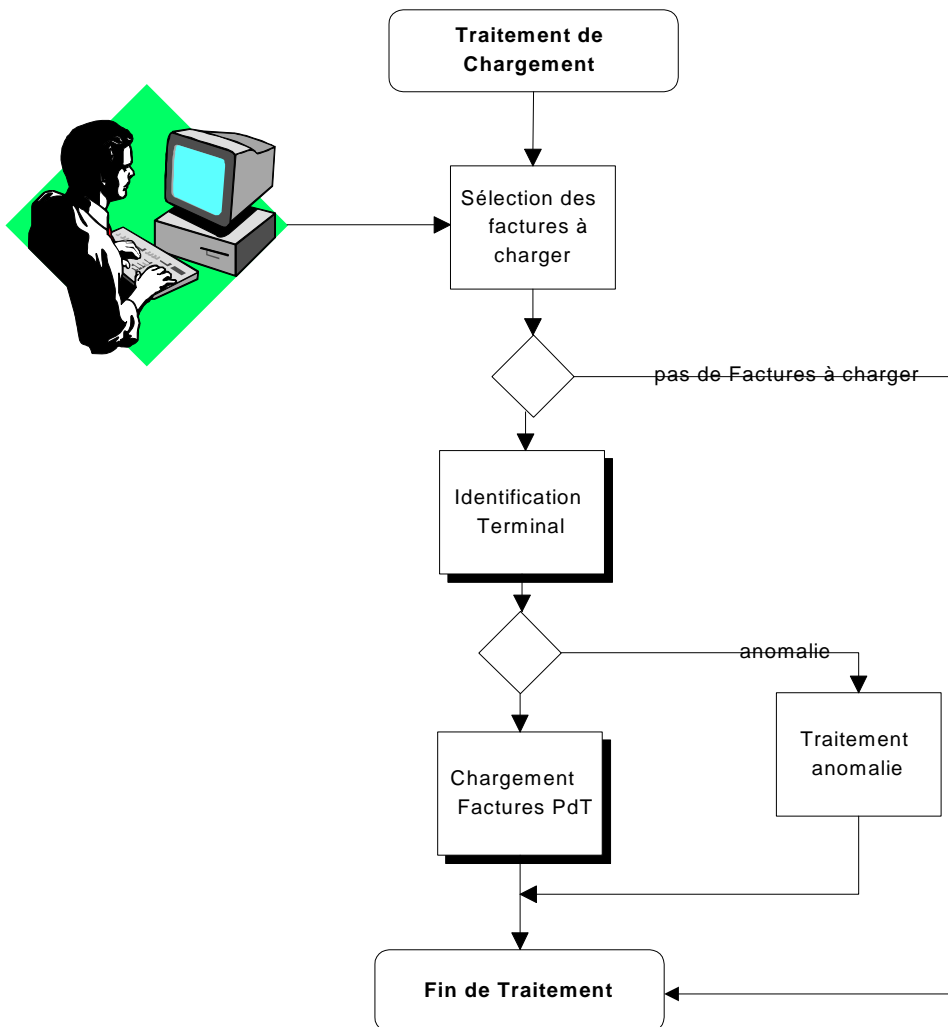
Particularité : Le paramètre "mode de sécurisation" prend la valeur "en visite". Le CRL (ou complément Facture PdT) restitué dans ce cas doit être transmis à la fonction "chargement Factures PdT" et ne permet pas de mettre la Facture en lot.

Lorsque la fonction restitue une FSE et une DRE, celles-ci forment une association facture indissociable. Les deux factures seront chargées en même temps, sécurisées en visite en même temps, déchargées au retour de visite en même temps.

2.2.4.3 Stockage provisoire Factures

Le traitement de *stockage provisoire Factures* consiste à sauvegarder la(les)factures et leur(s) complément(s) Facture PDT dans l'état "factures à charger pour sécurisation".

2.2.5 Spécifications de la Phase Chargement



2.2.5.1 Identification Terminal

Le traitement d' *Identification Terminal*, effectué avant de charger le terminal comprend :

- l'appel de la fonction Identification Terminal des API SSV
- le traitement des données de sortie

Dans le cas du chargement, le poste de travail s'assure que le TLA ne gère pas une version de cahier des charges supérieure à la sienne.

Le Progiciel de santé vérifie que le TLA est bien connu du poste de travail.

Dans le cas où des factures PdT seraient déjà chargées dans le TLA, le Professionnel de santé doit être alerté et doit confirmer sa demande.

Remarque : charger dans un TLA des factures FdT provenant de différents postes de travail indépendants poserait un problème lors du déchargement (voir déchargement Factures PdT).

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

2.2.5.2 Sélection des factures à charger

Le traitement de *Sélection des factures à charger* proposera au Professionnel de santé la liste des factures en attente de chargement (une association de factures FSE+DRE correspond à une ligne sélectionnable). Si plusieurs **PS Professionnels de Santé** sont connus dans la base des **PS Professionnels de Santé**, le Progiciel propose une sélection par PS. Ainsi un PS A peut sélectionner des factures préparées par un **PS Professionnel de Santé B** (ce principe s'applique dans le cadre d'un remplacement).

En présence d'un lecteur 1.31, les associations de factures FSE+DRE ou les DRE seules ne sont pas sélectionnables.

2.2.5.3 Chargement Factures Poste de Travail

Le traitement de *chargement Factures Poste de travail* comprend :

- l'appel de la fonction Chargement Factures Poste de travail des API SSV

Les paramètres à renseigner sont :

N° d'identification de facturation du PS pour lequel les données doivent être chargées.

Pour chaque Facture à charger :

Complément FSE PdT : complément d'information restitué par la fonction "Formater Factures " dans le champ CRL

FSE formatée : feuille de soins (formatée à la Norme Assurance Maladie) à sécuriser

Pour chaque DRE à charger :

Complément DRE PdT : complément d'information restitué par la fonction "Formater Factures" dans le champ CRL

DRE formatée : demande de remboursement électronique à sécuriser

Les paramètres restitués sont :

Pour chaque FSE chargée :

Complément FSE PdT : complément d'information restitué par la fonction

Image FSE chargée : image provisoire de la FSE chargée

Pour chaque DRE chargée :

Complément DRE PdT : complément d'information restitué par la fonction

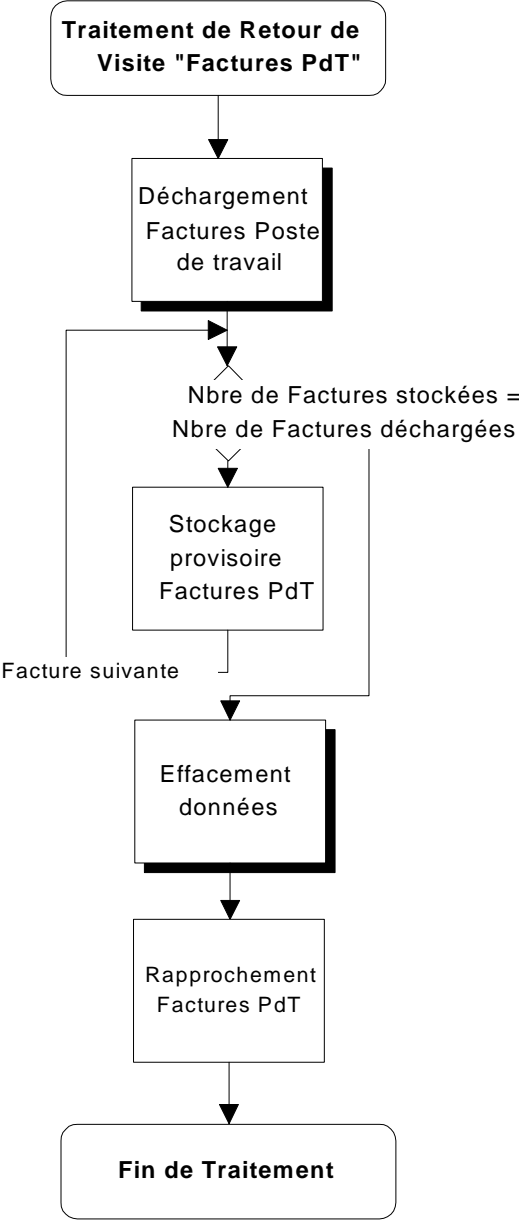
image DRE chargée : image provisoire de la demande de remboursement électronique chargée

- le traitement des messages d'anomalies
- Dans le cas où le chargement s'est correctement terminé, le poste de travail doit stocker pour chaque facture l'image provisoire restituée par la fonction « Charger Factures PdT ». Cette image ne doit pas écraser le flux à charger restitué par la fonction « Formater Factures ».

Remarque :

Le poste de travail doit mémoriser le N° de série du TLA dans lequel la Facture PdT a été chargée. Lorsqu'une Facture PdT a été correctement chargée dans un TLA, elle passe dans l'état "Facture en attente de déchargement" et ne peut être chargée une deuxième fois.

2.2.6 Spécifications de la Phase Traitement de retour visite "Factures PdT"



Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

2.2.6.1 Déchargement Factures Poste de travail

Une fois le TLA et le **PS Professionnel de Santé** identifié (dans le cadre d'un remplacement, le **PS Professionnel de Santé** identifié peut être un **PS Professionnel de Santé** titulaire ou un **PS Professionnel de Santé** remplaçant), le progiciel du poste de travail recherche dans la base des factures les factures en attente de déchargement pour le **PS Professionnel de Santé** et le TLA identifiés et récupère l'image provisoire de la facture chargée ainsi que le complément facture récupérés lors du chargement.

Le traitement de *déchargement Factures poste de travail* comprend :

- l'appel de la fonction déchargement Factures poste de travail des API SSV

Les paramètres à renseigner sont :

N° d'identification de facturation du PS pour lequel les données doivent être déchargées.

Code porteur (le logiciel Poste de Travail peut passer le code porteur en paramètre pour que la fonction "déchargement FSE PdT" rende la carte PS accessible si cela n'a pas déjà été fait) Il s'agit du code porteur de la CPS présente dans le coupleur du terminal au moment de l'appel de la fonction (CPS qui peut être différente de celle du **PS Professionnel de Santé** concerné).

Pour chaque FSE chargée :

Complément FSE PdT : complément d'information restitué par la fonction

Image FSE chargée : image provisoire de la FSE chargée

Pour chaque DRE chargée :

Complément DRE PdT : complément d'information restitué par la fonction

Image DRE chargée : image provisoire de la demande de remboursement électronique chargée

Les paramètres restitués sont :

Pour chaque FSE totalement sécurisée :

CRL FSE : CRL nécessaire à la mise en lot

FSE sécurisée : FSE sécurisée (prête à être mise en lot)

Pour chaque FSE partiellement sécurisée :

Complément FSE désynchro : Complément nécessaire à la fonction « Sécuriser Facture »

FSE partiellement sécurisée : FSE sécurisée avec Vitale (doit être sécurisée avec CPS)

Pour chaque DRE totalement sécurisée :

CRL DRE : CRL nécessaire à la mise en lot

DRE sécurisée : DRE sécurisée (prête à être mise en lot)

Pour chaque DRE partiellement sécurisée :

Complément DRE désynchro : Complément nécessaire à la fonction « Sécuriser Facture »

DRE partiellement sécurisée : DRE sécurisée avec Vitale (doit être sécurisée avec CPS)

- le traitement des messages d'anomalies

2.2.6.2 Stockage Factures poste de travail

Le traitement de *stockage Factures poste de travail* consiste à sauvegarder sur le poste de travail les données restituées par la fonction "déchargement" pour permettre l'effacement de ces données dans le TLA.

Page 34 / 58	G.I.E. SESAM-VITALE	Réf. PDT-CDC-001
--------------	---------------------	------------------

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

2.2.6.3 Effacement données TLA

Le Progiciel est seul maître de l'effacement des données du Terminal Lecteur Applicatif. C'est à lui de s'assurer que les données déchargées par le TLA ont bien été traitées et stockées avant de demander leur suppression (qui est définitive).

Le traitement de la fonction *Effacement données TLA* comprend :

- l'appel de la fonction Effacement données TLA des API SSV

Les paramètres à renseigner sont :

N° d'identification de facturation du PS pour lequel les données doivent être effacées.

Code porteur (le logiciel Poste de Travail peut passer le code porteur en paramètre pour que la fonction "déchargement FSE PdT" rende la carte PS accessible si cela n'a pas déjà été fait) Il s'agit du code porteur de la CPS présente dans le coupleur du terminal au moment de l'appel de la fonction (CPS qui peut être différente de celle du **PS Professionnel de Santé** concerné).

Type de données à effacer. Dans ce cas, le type de données à effacer correspondra aux Factures PdT.

- le traitement des messages d'anomalies

(NB : il est conseillé pour éviter les erreurs de manipulations que cette fonction ne puisse pas être déclenchée manuellement par le professionnel de santé)

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

2.2.6.4 Rapprochement Factures poste de travail

Ce traitement des *factures poste de travail* consiste à rapprocher les factures PdT chargées dans le TLA (identifié par la fonction Identification Terminal) en attente de sécurisation et les factures PdT totalement ou partiellement sécurisées déchargées du TLA.

Plusieurs cas sont à gérer :

- La Facture totalement sécurisée déchargée correspond à une Facture en attente de déchargement

Le Progiciel peut sauvegarder la Facture totalement sécurisée ainsi que son critère de regroupement en lot en lieu et place de la Facture non sécurisée dans l'état "**Facture à mettre en lot**". L'image provisoire de la facture chargée devient alors inutile. Elle peut être supprimée.

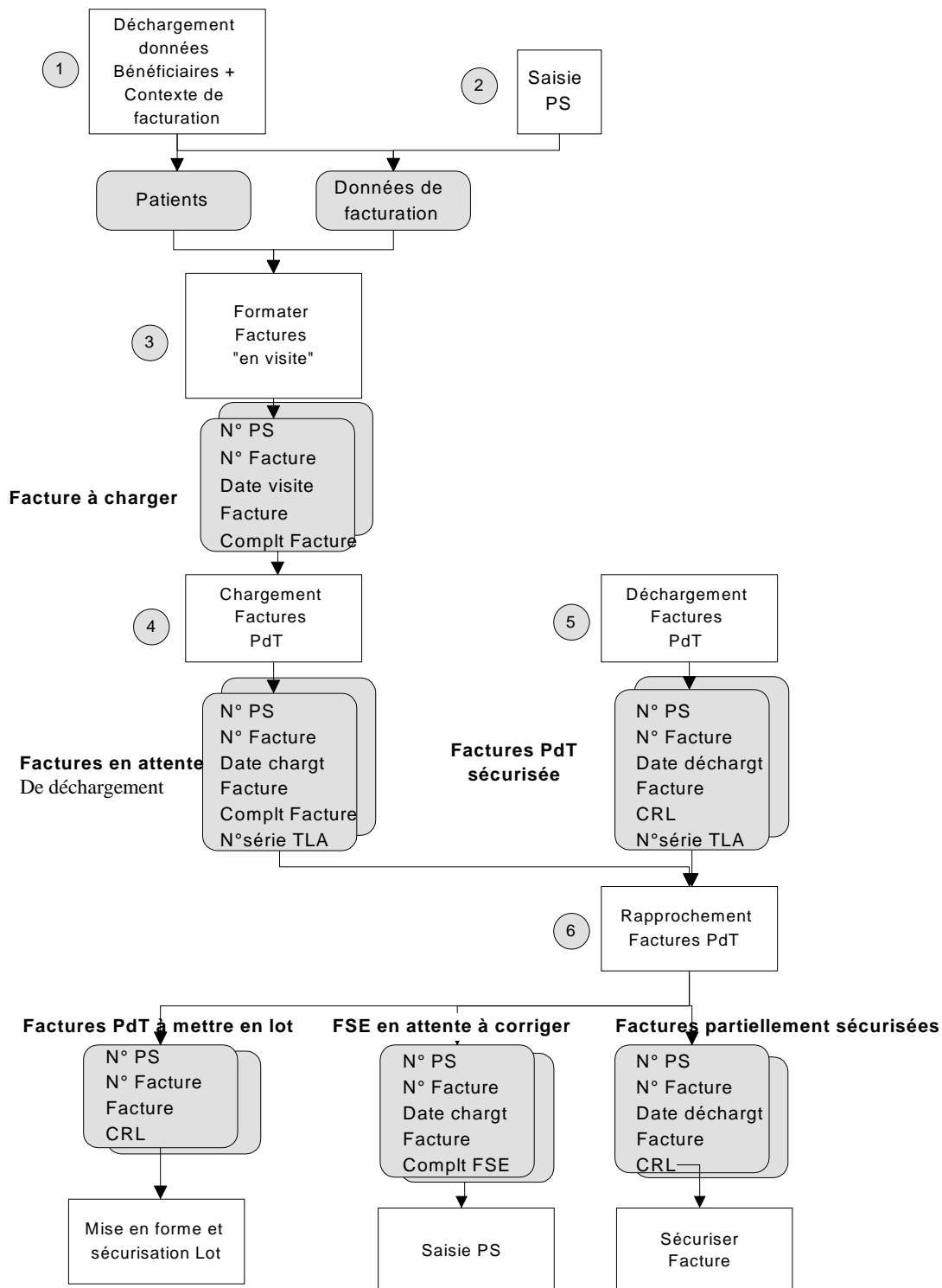
- La Facture partiellement sécurisée déchargée correspond à une Facture en attente de déchargement

Le Progiciel peut sauvegarder la Facture partiellement sécurisée ainsi que son complément facture désynchro en lieu et place de la Facture non sécurisée dans l'état "**Facture à sécuriser par CPS**". L'image provisoire de la facture chargée devient alors inutile. Elle peut être supprimée.

- La Facture en attente de sécurisation ne correspond à aucune Facture sécurisée déchargée

Le professionnel de santé n'a pu visiter son patient. La Facture PdT passe dans l'état "**Facture en attente à corriger**" (le N° de série du TLA dans lequel elle avait été chargée n'a plus lieu d'être associé à cette FSE). La Facture redevient disponible pour un nouveau chargement. Elle doit être signalée au professionnel de santé qui la corrigera en vue d'une visite ultérieure. L'image provisoire de la facture chargée devient alors inutile. Elle peut être supprimée.

Cycle de vie d'une Facture PDT



L'objet de ce schéma est d'indiquer quelles fonctions (représentées par des carrés) contribuent à faire évoluer l'état d'une Facture PdT. Les données sont représentées par des carrés gris à bord arrondis.

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

2.2.7 Gestion de configuration du parc de TLA

2.2.7.1 Attribution des tranches de N° de FSE

Pour éviter le conflit de double numérotation entre les FSE créées sur le Poste de Travail et les FSE créées sur le Terminal (cf § 2.2.1 Identification Terminal), les progiciels de Professionnels de santé doivent réserver une plage de numéros de FSE pour les terminaux. Par convention, le poste de travail utilisera la plage 000xxxxxx. Chaque terminal connecté au Poste de travail se voit attribué (par configuration) une plage parmi l'intervalle suivant [001xxxxxx ; 999xxxxxx].

Plus généralement, tous les dispositifs qui créent des FSE susceptibles d'être reliés entre-eux dans un cabinet de groupe doivent avoir chacun une plage de numéros de FSE distincte des autres. Cela est vrai aussi pour plusieurs PdT reliés en réseau, ceux-ci pouvant être utilisés indépendamment par n'importe quel **PS Professionnel de Santé**, et notamment :

- un même **PS Professionnel de Santé** peut utiliser plusieurs PdT,
- plusieurs **PS Professionnel de Santé** peuvent utiliser le même PdT.

Dans ce cas, un seul PdT doit avoir la plage 000 de numéros de FSE, les autres se voyant attribuer une plage distincte de la même façon que pour les TLA.

Remarque : Un TLA ne peut être opérationnel "en visite" que si la fonction "Identification terminal" a été appelée au moins une fois en mode connecté.

2.2.7.2 Chargement multi-applications

Le logiciel Poste de Travail doit permettre (grâce à la fonction chargement application) de charger dans le TLA une application du domaine de la santé dont l'en-tête est donnée par le fournisseur d'applications embarquées dans le TLA.

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

3. Les fonctions des Services SESAM-Vitale spécifiques au TLA

Ce chapitre décrit les fonctions des Services SESAM-Vitale assurant les échanges avec un Terminal Lecteur Applicatif :

1. la fonction « Chargement Factures PdT »
2. la fonction « Déchargement de Factures PdT »
3. la fonction « Déchargement de FSE Terminal »
4. la fonction « Traduction FSE»
5. la fonction « Déchargement bénéficiaires »
6. la fonction « Effacement de données TLA »
7. la fonction « Chargement Terminal Lecteur Applicatif »
8. la fonction « Chargement données »
9. la fonction « Identification Terminal »

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

3.1 La fonction "Formater Factures"

Cf. " La création de la factures électroniques" dans les annexes 1-A et 1-A0 du cahier des charges 1.40 ([CDC140]).

3.2 La fonction "Chargement Factures PdT"

La fonction de "*Chargement Factures PdT*" a pour objet de charger dans le Terminal Lecteur Applicatif les factures (FSE seule, FSE+DRE, DRE seule) (ex: actes en série) préparées sur le poste de travail en vue de leur sécurisation en visite.

Les paramètres en entrée

N° d'identification de facturation du PS

N° d'identification de facturation du professionnel de santé

Pour chaque FSE PdT à charger :

Complément FSE PdT

données complémentaires à la FSE nécessaires à la fonction Décharger Factures PdT pour déterminer le critère de regroupement en lot.

FSE

Feuille de Soins Electronique non sécurisée

Pour chaque DRE PdT à charger :

Complément DRE PdT

données complémentaires à la DRE nécessaires à la fonction Décharger Factures PdT pour déterminer le critère de regroupement en lot.

DRE

Demande de Remboursement Electronique non sécurisée

Les paramètres en sortie

Pour chaque FSE PdT chargée :

Image FSE chargée

Image temporaire de la FSE chargée

Complément FSE PdT

données complémentaires à la FSE

No de FSE

No de FSE chargée (permettant de mémoriser l'image temporaire restituée)

Pour chaque DRE PdT chargée :

Image DRE chargée

Image temporaire de la DRE chargée

Complément DRE PdT

données complémentaires à la FSE

No de DRE

No de DRE chargée (permettant de mémoriser l'image temporaire restituée)

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

3.3 La fonction "Déchargement Factures poste de travail"

La fonction de "*Déchargement Factures PdT*" réalise le déchargement de l'ensemble des factures poste de travail sécurisées depuis le dernier déchargement.

Les paramètres en entrée

Code porteur

Cette information peut être fournie par le progiciel du Professionnel de Santé.

N° d'identification de facturation du PS

N° d'identification de facturation du professionnel de santé dont le poste de travail souhaite décharger les FSE (dans le cas des factures réalisées par le remplaçant, c'est l'identifiant de ce dernier).

Pour chaque FSE PdT chargée, nous aurons :

Image FSE chargée

Image temporaire de la FSE chargée

Complément FSE PdT

données complémentaires à la FSE

No de FSE

No de FSE chargée (permettant d'associer l'image temporaire restituée à la FSE préparée)

Pour chaque DRE PdT chargée, nous aurons :

Image DRE chargée

Image temporaire de la DRE chargée

Complément DRE PdT

données complémentaires à la FSE

No de DRE

No de DRE chargée (permettant d'associer l'image temporaire restituée à la DRE préparée)

Les paramètres en sortie

Pour chaque FSE PdT totalement sécurisée :

FSE

Feuille de soins électronique totalement sécurisée

Critère de regroupement en lot

critère de regroupement de la FSE pour la mise en lot

N° d'identification de facturation du PS

N° d'identification de facturation du professionnel de santé (dans le cadre d'un remplacement, c'est toujours le **PS Professionnel de Santé** titulaire)

N° de la FSE

numéro de la FSE

Pour chaque FSE PdT partiellement sécurisée :

FSE

Feuille de soins électronique partiellement sécurisée

Complément FSE désynchro

complément de la FSE nécessaire à la fonction « Sécuriser Facture »

N° d'identification de facturation du PS

N° d'identification de facturation du professionnel de santé (dans le cadre d'un remplacement, c'est toujours le **PS Professionnel de Santé** titulaire)

N° de la FSE

numéro de la FSE

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

Pour chaque DRE PdT totalement sécurisée :

DRE

Demande de Remboursement électronique totalement sécurisée

Critère de regroupement en lot

critère de regroupement de la DRE pour la mise en lot

N° d'identification de facturation du PS (dans le cadre d'un remplacement, c'est toujours le **PS Professionnel de Santé** titulaire)

N° d'identification de facturation du professionnel de santé

N° de la DRE

numéro de la DRE

Pour chaque DRE PdT partiellement sécurisée :

DRE

Demande de remboursement électronique partiellement sécurisée

Complément DRE désynchro

complément de la FSE nécessaire à la fonction « Sécuriser Facture »

N° d'identification de facturation du PS (dans le cadre d'un remplacement, c'est toujours le **PS Professionnel de Santé** titulaire)

N° d'identification de facturation du professionnel de santé

N° de la FSE

numéro de la DRE

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

3.4 La fonction "Déchargement des FSE Terminal"

La fonction de "*Déchargement FSE TLA*" permet de transférer sur le poste de travail les FSE "Acte isolé" créées et sécurisées par le Terminal Lecteur Aplicatif .

Les paramètres en entrée

Code porteur

Cette information peut être fournie par le progiciel du Professionnel de Santé.

N° d'identification de facturation du PS

N° d'identification de facturation du professionnel de santé pour lequel le Progiciel souhaite décharger les FSE.

Les paramètres en sortie

Pour chaque FSE Terminal Lecteur Applicatif :

FSE

Feuille de soins électronique sécurisée

Complément FSE TLA

données complémentaires à la FSE nécessaires à la fonction Traduire FSE pour déterminer le critère de regroupement en lot.

N° de la FSE

numéro de la FSE (attribué par le terminal)

N° d'identification de facturation du PS

N° d'identification de facturation du professionnel de santé

Code régime

code régime de l'assuré

Caisse gestionnaire

caisse gestionnaire de l'assuré

Centre gestionnaire

centre gestionnaire de l'assuré

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

3.5 La fonction "Traduire FSE"

La fonction de *Traduction FSE* a pour objet de restituer, à partir de la FSE Terminal (à la norme d'échange attendue par l'assurance maladie obligatoire) les données constitutives de cette facture (au format "groupes de données") tel que spécifiées en entrée de la fonction "Mise en forme et sécurisation FSE".

Les paramètres en entrée

Complément FSE TLA

données complémentaires à la FSE restituées par la fonction "décharger FSE Terminal"

Organisme destinataire

caisse destinataire de la FSE déterminée à partir des données (régime, caisse, centre) **et des règles** spécifiées dans l'annexe 3 du cahier des charges ((CDC140))

FSE

Feuille de soins électronique sécurisée.

Les paramètres en sortie

Critère de regroupement en lots

Cette donnée est le critère de regroupement de la feuille de soins en lots.

Information utilisée pour la fonction « *Mise en forme et sécurisation Lot* »

Zone d'échanges Feuille de soins

Voir description des groupes de données.

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

3.5.1 Description de la Zone d'échanges Feuille de soins

PRESCRIPTEURS gérés dans le cadre du TLA	
Médecine générale	code spécialité 01
Anesthésie Réanimation	code spécialité 02
Cardiologie	code spécialité 03
Chirurgie Générale	code spécialité 04
Dermato-Vénérologie	code spécialité 05
Gynécologie-Obstétrique	code spécialité 07
Gastro-Entéro-Hépatologie	code spécialité 08
Médecine interne	code spécialité 09
Neuro-chirurgie	code spécialité 10
Oto-rhino-laryngologie	code spécialité 11
Pédiatrie	code spécialité 12
Pneumologie	code spécialité 13
Rhumatologie	code spécialité 14
Ophtalmologie	code spécialité 15
Chirurgie Urologique	code spécialité 16
Neuro.Psychiatrie	code spécialité 17
Réanimation médicale	code spécialité 20
Sage-femme	code spécialité 21
Spécialiste en Médecine générale avec diplôme	code spécialité 22
Spécialiste en Médecine générale reconnu par l'Ordre	code spécialité 23
Rééducation -Réadaptation fonctionnelle	code spécialité 31
Neurologie	code spécialité 32
Psychiatrie	code spécialité 33
Gériatrie	code spécialité 34
Néphrologie	code spécialité 35
Chirurgie orthopédique	code spécialité 41
Endocrinologie Métabolique	code spécialité 42
Chirurgie infantile	code spécialité 43
Chirurgie Plastique et Esthétique	code spécialité 46
Chirurgie Thoracique et Cardiologie Vasculaire	code spécialité 47
Chirurgie Vasculaire	code spécialité 48
Chirurgie Viscérale et Digestive	code spécialité 49
Gynécologie Médicale	code spécialité 70
Hématologie	code spécialité 71
Médecine nucléaire	code spécialité 72
Oncologie Médicale	code spécialité 73
Oncologie Radiothérapique	code spécialité 74
Psychiatrie Infantile	code spécialité 75
Obstétrique	code spécialité 77
Gynécologie obstétrique et gynécologie médicale	code spécialité 79
Santé publique et médecine sociale	code spécialité 80

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

→	1110	Groupe <i>Identification Facture</i>	
→	1120	Groupe <i>Identification Professionnel de Santé</i>	
→	1130	Groupe <i>Identification du bénéficiaire</i>	
→	1150	Groupe <i>Identification Remplaçant</i>	
→	121x	Groupe <i>Prescription (groupe 1211 ou 1213 facultatif)</i>	
→	1310	Groupe <i>Organismes AMO</i>	
→	132x	Groupe <i>Organismes AMC</i>	
→	1410	Groupe <i>Cadre de remboursement</i>	
→	1440	Groupe <i>Forçage Niveau Facture</i>	
→	151x	Groupe <i>Nature d'assurance</i>	
n	n	→ 1610	Groupe <i>Prestation</i>
		→ 1820	Groupe <i>Complément de prestation Exonération du TM</i>
		→ 1840	Groupe <i>Complément de prestation Entente préalable</i>
		→ 1850	Groupe <i>Complément de prestation Renouvellement</i>
		→ 1880	Groupe <i>Complément de prestation Lieu d'exercice</i>
		→ 1890	Groupe <i>Complément de prestation Réseau ou Filière de soin</i>
		→ 2000	Groupe <i>Forçage AMO niveau acte</i>
	n	→ 1620	Groupe <i>Prestation IFD</i>
		→ 1820	Groupe <i>Complément de prestation Exonération du TM</i>
		→ 2000	Groupe <i>Forçage AMO niveau acte</i>
	n	→ 1630	Groupe <i>Prestation IK</i>
		→ 1820	Groupe <i>Complément de prestation Exonération du TM</i>
		→ 2000	Groupe <i>Forçage AMO niveau acte</i>
	→	1910	Groupe <i>Total Facture</i>

AUXILIAIRES-MEDICAUX

<ul style="list-style-type: none"> • Infirmier(e) • Masseur-kinésithérapeute • Pédiacre-podologue • Orthophoniste • Orthoptiste 	<ul style="list-style-type: none"> code spécialité 24 code spécialité 26 code spécialité 27 code spécialité 28 code spécialité 29
--	--

→	1110	Groupe Identification Facture
→	1120	Groupe Identification Professionnel de Santé
→	1130	Groupe Identification bénéficiaire
→	121x	Groupe Prescription (groupe 1211 ou 1213 obligatoire)
→	1310	Groupe Organismes AMO
→	132x	Groupe Organismes AMC
→	1410	Groupe Cadre de remboursement
	151x	Groupe Nature d'assurance
	→	1610 Groupe Prestation
		1730 Groupe Prestation détaillée LPP
n	n	→ 1820 Groupe Complément de prestation Exonération TM
		→ 1840 Groupe Complément de prestation Entente préalable
		→ 1880 Groupe Complément de prestation Lieu d'exercice
		→ 1890 Groupe Complément de prestation Réseau ou Filière de soin
		→ 2000 Groupe Forçage AMO niveau acte
	n	→ 1620 Groupe prestation IFD
		1730 Groupe Prestation détaillée LPP
		→ 1820 Groupe Complément de prestation Exonération du TM
		→ 2000 Groupe Forçage AMO niveau acte
	n	→ 1630 Groupe prestation IK
		1730 Groupe Prestation détaillée LPP
		→ 1820 Groupe Complément de prestation Exonération du TM
		→ 2000 Groupe Forçage AMO niveau acte
→	1910	Groupe Total Facture

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

3.6 La fonction "Déchargement bénéficiaires"

La fonction de "*Déchargement bénéficiaires*" a pour objet de restituer au Progiciel les données vitale de tous les patients pour lesquels le Professionnel de santé a activé la fonction "Lecture et mémorisation des données bénéficiaires" en mode déconnecté :

- l'ensemble des informations administratives du bénéficiaire des soins,
- la (les) période(s) pour lesquelles le bénéficiaire dispose de droits au regard de l'Assurance Maladie Obligatoire,
- la (les) période(s) pour lesquelles le bénéficiaire dispose de droits au regard de l'Assurance Maladie Complémentaire, ainsi que, et sous contrôle de la présence d'une carte de Professionnel de Santé :
 - La (les) période(s) de codes couvertures (le code couverture associé à cette période permet de calculer le taux de remboursement lié à l'individu pour une date de référence (voir Annexe 2 dans [CDC140]).
- l'ensemble des informations concernant le contexte de facturation (ces données sont renseignées par le **PS Professionnel de Santé** lorsque la mémorisation des données bénéficiaires est effectuée pour une série d'actes donnée).

Les paramètres en entrée

Code porteur

Cette information peut être fournie par le Progiciel de Santé.

N° d'identification de facturation du PS

N° d'identification de facturation du professionnel de santé pour lequel le Progiciel souhaite décharger les données bénéficiaires.

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

Les paramètres en sortie

Pour chaque bénéficiaire déchargé d'un TLA 1.31 :

Type de carte Vitale

Numéro de série de la carte Vitale

Type d'identification du porteur de la carte

N° national d'immatriculation : NIR

Clé du NIR

Code régime

Caisse gestionnaire

Centre gestionnaire

Code gestion

Structure bénéficiaire et période de droits

Nom usuel du bénéficiaire

Nom de famille du bénéficiaire

Prénom du bénéficiaire

Adresse

Date de naissance du bénéficiaire

Rang gémellaire

Qualité

Identification Mutuelle

Garanties effectives

Nombre de périodes de droits AMO

Pour chaque période

Date de début droits AMO

Date de fin droits AMO

Nombre de périodes de droits Mutuelle

Pour chaque période

Date de début droits Mutuelle

Date de fin droits Mutuelle

Nombre de périodes de codes couvertures (0 à 5 occurrences)

Pour chaque période

Date de début code couverture

Date de fin code couverture

Code ALD

Code situation

Date de lecture carte Vitale

Type Contexte de facturation

Données contexte de facturation

Accident de droit commun

date d'accident de droit commun

date de maternité

date accident du travail

N°accident du Travail + clé

indique si le NIR est celui de l'assuré ou celui de l'ayant-droit
N° d'inscription au registre des personnes physiques

régime d'assurance maladie obligatoire

caisse gestionnaire

centre gestionnaire

code régime de prestations

Nom usuel

Nom de famille

Prénom du bénéficiaire.

Adresse du bénéficiaire

Date de naissance du bénéficiaire

Numéro distinguant les jumeaux ou les triplets

indique le lien de parenté entre l'ayant-droit et l'assuré

l'identification de la mutuelle seule ou l'identification de la Mutuelle
et l'identification du Contrat regroupées.

les garanties couvertes par l'AMC ou l'aide médicale.

(0 à 3 occurrences) Ces informations ne sont plus à prendre en
compte pas le progiciel.

date de début de période de droits

date de fin de période de droits.

(0 à 3 occurrences)

date de début de période de droits

date de fin de période de droits

date de début de périodes de codes couvertures.

date de fin de périodes de codes couvertures

indique une exonération du ticket modérateur au titre d'une
Affection Longue Durée

permet le calcul du taux de remboursement AMO

date de référence passée à la fonction "lecture droits Vitale"

indique si nature d'assurance "maladie", "maternité", "AT"

valeur "O" ou "N" (si type contexte de facturation = 'ML')

renseignée si top = "O" sinon valeur 000000000000 (si type
contexte de facturation = 'ML')

renseignée si Type contexte de facturation = 'MT'

renseignée si Type contexte de facturation = 'AT' et N° accident du
travail non renseigné

renseigné si Type contexte de facturation = 'AT' et date accident du
travail non renseignée

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

Pour chaque bénéficiaire déchargé d'un TLA 1.40 :

Données carte Vitale et assuré

Type de carte Vitale

Numéro de série de la carte Vitale

Date de fin de validité carte Vitale

Données administration carte RUF1

Données administration carte RUF2

Données RUF administration

Type d'identification du porteur de la carte indique si le NIR est celui de l'assuré ou celui de l'ayant-droit

N° national d'immatriculation : NIR N° d'inscription au registre des personnes physiques

Clé du NIR

Code régime régime d'assurance maladie obligatoire

Caisse gestionnaire caisse gestionnaire

Centre gestionnaire centre gestionnaire

Code gestion code régime de prestations

Données RUF famille

Données Service AMO Famille (0,1)

Code service AMO Famille

Date de début du service AMO famille

Date de fin du service AMO famille

Données accident du travail (0,1)

Organisme destinataire AT1

Code AT1 BDGH

Identifiant AT1

Organisme destinataire AT2

Code AT2 BDGH

Identifiant AT2

Organisme destinataire AT3

Code AT3 BDGH

Identifiant AT3

Données bénéficiaire (1, 19)

Nom usuel du bénéficiaire

Nom usuel

Nom de famille

Nom de famille

Prénom du bénéficiaire

Prénom du bénéficiaire.

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

Adresse ligne 2

Adresse ligne 3

Adresse ligne 4

Adresse ligne 5

Adresse ligne 6

NIR certifié

Clé du NIR certifié

Date de certification du NIR

Date de naissance du bénéficiaire

Date de naissance du bénéficiaire

Rang gémellaire

Numéro distinguant les jumeaux ou les triplets

Qualité

Code service AMO bénéficiaire

Date de début du service AMO bénéficiaire

Date de fin du service AMO bénéficiaire

Données RUF AMO bénéficiaire

Période de droits AMO (0,3)

Date de début droits AMO

Date de fin droits AMO

Période de code couverture (0,7)

Date de début code couverture

Date de fin code couverture

Code ALD

Code situation

Données mutuelle (0,1)

Identification Mutuelle

Garanties effectives

Indicateur de traitement mutuelle

Type de services associés

Services associés au contrat

Code aiguillage STS

Période de droits Mutuelle (0,3)

**Date de début droits
Mutuelle**

Date de fin droits Mutuelle

Données complémentaires (0,1)

Numéro complémentaire B2

Numéro complémentaire EDI

Numéro d'adhérent AMC

Indicateur de traitement AMC

Date de début de validité de présence des données AMC

Date de fin de validité de présence des données AMC

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

Code de routage flux AMC

Identifiant d'hôte

Nom de domaine AMC

Code aiguillage STS

Type de services associés

Services associés au contrat

Données RUF Bénéficiaire Complémentaire

Contexte de facturation

Date de lecture carte Vitale date de référence passée à la fonction "lecture droits Vitale"

Type Contexte de facturation indique si nature d'assurance "maladie", "maternité", "AT"

Données contexte de facturation

Accident droit commun valeur "O" ou "N" (si type contexte de facturation = 'ML')

date d'accident de droit commun renseignée si top = "O" sinon valeur 000000000000 (si type contexte de facturation = 'ML')

date de maternité renseignée si Type contexte de facturation = 'MT'

date accident du travail renseignée si Type contexte de facturation = 'AT' et N° accident du travail non renseigné

N°accident du Travail renseigné si Type contexte de facturation = 'AT' et date accident du travail non renseignée

Zone AMC

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

3.7 La fonction "Effacement données TLA"

La fonction "*Effacement données TLA*" réalise la suppression des données stockées (soit données bénéficiaires, soit FSE poste de travail, soit FSE TLA) dans le terminal pour le **PS Professionnel de Santé** identifié.

Les paramètres en entrée

Code porteur

Cette information peut être fournie par le Progiciel de Santé.

N° d'identification de facturation du PS

N° d'identification de facturation du professionnel de santé pour lequel le Progiciel souhaite effacer les données stockées dans le terminal.

Type de la donnée à effacer

indique si l'effacement porte sur les données bénéficiaires ou données FSE PdT ou données FSE TLA (l'effacement ne porte exclusivement que sur le type de donnée indiqué sans altérer les autres données)

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

3.8 La fonction "Chargement données"

La fonction de "*Charger Donner*" a pour objet de charger des données dans le Terminal Lecteur Applicatif.

Les paramètres en entrée

Données TLA

Données à charger dans le TLA

Format des données à charger

Le format de la zone à présenter à la fonction est constitué d'un entête suivi des données à charger dans le TLA:

1. Entête des données à charger

TYP1	TYP2	Données à charger
------	------	-------------------

La taille de TYP1 et TYP2 est de 1 octet chacun.

Les champs TYP1 et TYP2 définissent le type de données à charger. Le format des données à charger est ensuite libre.

Sont réservées pour le GIE SESAM-VITALE, les valeurs comprises entre : 0x0000 et 0x00FF.

TYP1 –TYP2	Type de données
0x0000	Configuration TLA
0x0001 à 0x00FF	Réservé SESAM-Vitale pour utilisation future
0x0100 à 0xFFFF	Libre (utilisable éventuellement pour des données spécifiques au type de TLA connecté)

2. Structure des données à charger

Les données à charger pour SESAM-VITALE sont au format ASN.1 codage BER (TLV : Tag / Length / Value)

La donnée décrite ci-après permet d'initialiser la plage de numéros des FSE créées par le TLA en visite (cf. 2.2.7.1 Attribution des tranches de N° de FSE).

0x00	0x00	0xA0	0x05	0x80	0x03	VAL1	VAL2	VAL3
Entête = configuration TLA (Données figées)		Type de donnée = plage de numérotation FSE (Données figées)				Valeur de la plage de numéros sur 3 octets		

3. Exemples

- pour la tranche de numéros 001xxxxxx, il convient de charger les données suivantes :
0x00 0x00 0xA0 0x05 0x80 0x03 0x30 0x30 0x31.
- pour la tranche de numéros 999xxxxxx, il convient de charger les données suivantes :
0x00 0x00 0xA0 0x05 0x80 0x03 0x39 0x39 0x39.

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

3.9 La fonction "Chargement application"

La fonction de "*Chargement Application*" a pour objet de charger une application dans le Terminal Lecteur Applicatif.

Les paramètres en entrée

Type d'application

type de l'application à charger

N° version

no de version du logiciel à charger

Logiciel à charger

application à charger dans le TLA

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

3.10 La fonction "Identification terminal"

La fonction de *Identification Terminal* a pour objet de restituer au Progiciel de Santé l'ensemble des informations permettant l'identification par le poste de travail du TLA spécifié en entrée dans le nom de la ressource ou de tous les TLA connectés si aucun TLA n'est spécifié en entrée.

Les paramètres en entrée

Nom Ressource TLA

Permet d'identifier un TLA donné connecté au Poste de Travail

N° de version CDC

n° de version du cahier des charges Sesam-Vitale

Les paramètres en sortie

Pour chaque Terminal connecté

Identification logiciel Terminal

identification de la version du cahier des charges mise en oeuvre par le terminal. Dans la version 1.40 du TLA, cette donnée prendra la valeur " SV140200" (conformité par rapport au CDC 1.40). Pour un TLA 1.31, la valeur sera « SV131000 » ou « SV131050 » (cas d'un TLA prenant en compte l'addenda Remplaçant du TLA 1.31)

N° version du logiciel lecteur

N° de version du logiciel Lecteur

N° de série Terminal

n° de série du Terminal Lecteur Applicatif

Identification des fonctions du Terminal

identification du type de fonctions mises en oeuvre par le terminal (TLA prescripteurs, TLA auxiliaires médicaux, TLA réduit ...)

Plage des N° de FSE Terminal

Plage des numéros de FSE (trois premiers caractères) utilisée par le Terminal Lecteur Applicatif lors de la création des FSE en visite

Nombre de Professionnels de santé

nombre de professionnels de santé ayant stocké des données dans le Terminal

Pour chaque PS ayant stocké des informations

Identification de facturation PS

Identifiant de facturation du **PS Professionnel de Santé** pour l'assurance maladie

Nombre de Bénéficiaires

nombre de bénéficiaires stockés pour le **PS Professionnel de Santé** dans le terminal

Nombre de FSE Terminal

nombre de FSE Terminal créées par le **PS Professionnel de Santé** dans le terminal

Nombre de FSE Poste de Travail

nombre de FSE Poste de Travail stockées pour le **PS Professionnel de Santé** dans le terminal (sécurisées ou en attente de sécurisation)

Nombre de FSE Poste de Travail sécurisées

nombre de FSE Poste de Travail sécurisées par le **PS Professionnel de Santé**

Nombre de FSE Poste de Travail partiellement sécurisées

nombre de FSE Poste de Travail partiellement sécurisées par le **PS Professionnel de Santé**

Nombre de DRE Terminal

zone réservée pour utilisation future

Nombre de DRE Poste de Travail

nombre de DRE Poste de Travail stockées pour le **PS Professionnel de Santé** dans le terminal (sécurisées ou en attente de sécurisation)

Nombre de DRE Poste de Travail sécurisées

nombre de DRE Poste de Travail sécurisées par le **PS Professionnel de Santé**

Nombre de DRE Poste de Travail partiellement sécurisées

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

nombre de DRE Poste de Travail partiellement sécurisées par le ~~PS~~ Professionnel de Santé

Annexe 1bis - TLA version 6.30	Cahier des charges SESAM-Vitale - Ordonnance du 24/04/1996 Version 1.40-Addendum 6	Le 9 juillet 2010
-----------------------------------	---	-------------------

4. LEXIQUE

Acte isolé	prestation réalisée une seule fois au même patient.
Actes en série	prestation réalisée plusieurs fois au même patient.
complément DRE PdT	données complémentaires à la DRE "Poste de Travail". Ces données sont nécessaires pour reconstituer le CRL
complément Facture PdT	données complémentaires à la FSE ou la DRE "Poste de Travail" .
complément FSE PdT	données complémentaires à la FSE "Poste de Travail" à charger dans le TLA . Ces données sont nécessaires pour reconstituer le CRL.
complément FSE TLA	données complémentaires à la FSE "TLA". Ces données sont nécessaires pour reconstituer le CRL.
DRE	Demande de Remboursement Electronique (facture transmise à l'AMC)
DRE "PDT"	DRE réalisée sur le PDT et chargée dans le Terminal Lecteur Applicatif
Facture	Ensemble FSE + DRE, FSE seule si aucune facturation complémentaire n'est effectuée ou DRE seule s'il s'agit d'une DRE rectificative ou d'annulation
FSE	Feuille de Soins Electronique (facture transmise à l'AMO)
FSE "TLA"	FSE réalisée sur le Terminal Lecteur Applicatif lors d'une visite chez le patient.
FSE "PdT"	FSE réalisée sur le PdT et chargée dans le Terminal Lecteur Applicatif.
Facture "PDT"	FSE et/ou DRE réalisées sur le PDT et chargées dans le Terminal Lecteur Applicatif
PdT	Poste de Travail
TLA	Terminal Lecteur Applicatif
TLA réduit	Terminal Lecteur Applicatif n'incluant pas la fonctionnalité de création de FSE en visite. Ce type de TLA accepte uniquement les factures préparées au cabinet pour les sécuriser en visite (ex FSE et/ou DRE).
TLA Complet	Terminal Lecteur Applicatif incluant la fonctionnalité de création de FSE en visite.